

Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

Concours externe du certificat d'aptitude au professorat
de l'enseignement technique (CAPET)

&

Concours d'accès au certificat d'aptitude aux fonctions
d'enseignement dans des établissements privés du second
degré sous contrat (CAFEP)

SECTION ARTS APPLIQUES

Options DESIGN & METIERS D'ART

Rapport de jury présenté par Madame Gisèle COUPERT
Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

	Page
Nature des épreuves & Programme du concours 2011	3
Composition du jury 2013	4
Résultats de la session 2013 du concours	6
Présentation générale	9
Épreuves d'admissibilité 2013 (commune aux deux options)	
Epreuve de Synthèse	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	19
Epreuve de culture design	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	22
Épreuves d'admission 2013	
Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.	
	28
La séquence de formation s'inscrit dans le cadre des programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée	
Épreuve sur dossier comportant deux parties :	
	32
Première partie : soutenance de dossier devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (14 points)	
Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	

NATURE DES ÉPREUVES *

Les épreuves du concours externe du CAPET ont été définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel, paru au journal officiel du 6 janvier 2010. Ce texte a été modifié par l'arrêté du 26 avril 2010.

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<p>Épreuves d'admissibilité</p> <p>1 – Épreuve de Synthèse</p> <p>2 – Épreuve de culture design</p>	<p>5 h</p> <p>5 h</p>	<p>3</p> <p>3</p>
<p>Épreuves d'admission</p> <p>1 – Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.</p> <p>Durée des travaux pratiques : 4 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure • Durée de l'exposé : 30 minutes • Durée de l'entretien : 30 minutes <p>2 – Épreuve sur dossier comportant deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la préparation : 1 heure 30 • Durée totale de l'épreuve : 1 heure <p>Première partie : soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien (présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).</p> <p>Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la présentation : 10 minutes • Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes 	<p>6 h</p> <p>2h 30</p>	<p>3</p> <p>3</p>
<p>- Pour chaque épreuve la définition détaillée est donnée en tête du rapport du jury.</p> <p>- Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.</p>		

COMPOSITION DU JURY option Design et option Métiers d'Art

(Arrêté du 29 novembre 2012)

Mme Gisèle COUPERT Présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CRÉTEIL
Mme Isabelle BASQUIN Vice-présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de VERSAILLES
M. Thierry DELOR Vice-président	Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional Académie de BORDEAUX
M. Gérard ALT	Professeur Agrégé Académie de MONTPELLIER
M. Xavier ANTINI	Professeur Agrégé Académie de PARIS
M. Vincent CORNU	Principal de collège Académie de VERSAILLES
Mme Marie-Pierre DAUGÉ	Professeure Certifiée CN Académie de PARIS
M. Gérard DESQUAND	Professeur agrégé Académie de Paris Option Métiers d'Arts "Arts graphiques" spécialité Gravure
M. Richard DEVINAST	Professeur certifié CN Académie de CRÉTEIL
Mme Caroline DEMONTIGNY	Professeure Agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme Françoise DUBARRY CONTE	Professeure certifiée H.CL Académie de VERSAILLES
M. Renaud DUBOIS	Professeur agrégé C.N Académie de GRENOBLE
Mme Géraldine DUGRAND	Professeure certifiés Bi -admissible Académie de PARIS
Mme Mariette DUPONT	Provisseure adjointe ENSAAMA Académie de PARIS
Mme Caroline ELISSAGARAY	Professeure certifiée C.N de l'enseignement privé sous contrat Académie de CRÉTEIL
Mme Mireille FONTY	Professeure agrégée H.CL Académie de BORDEAUX
Mme Anne GIRAUDON	Professeure agrégée C.N Académie de DIJON
Mme Nathalie HARLÉ	Professeure certifiée H.CL Académie d'AMIENS
Mme Anne HILDEBRAND	Professeure certifiée C.N Académie de STRASBOURG
M. Paul HUBER	Professeur agrégé C.N Académie de PARIS
Mme Nadine LABEDADE	Professeure agrégée H.CL Académie d'ORLÉANS – TOURS

Mme Caroline LAFITTE	Professeure agrégée C.N Académie de PARIS Option Métiers d'Art " du bijou et du joyau"
Mme Pascale MARTIN – LEMAIRE	Professeure agrégée C.N Académie de PARIS Option Métiers d'Art "de l'habitat" spécialité "Restauration "
M. Olivier MUTILLOD	Professeur agrégé H. CN Académie de GRENOBLE
M. Xavier NIVET	Professeur certifié C.N Académie de LYON
M. Frédéric POUPARD	Professeur certifié C.N de l'enseignement privé sous contrat Académie de NANTES
Mme Pascale RECORDA	Professeure agrégée C.N Académie de REIMS
Mme Claudine ROCHA	Proviseure du Lycée des métiers des arts du spectacle et de la création textiles Académie de CRÉTEIL
Mme Stéphanie ROULOT	Professeure Agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme Florence SCHAEFFER	Professeure certifiée C.N Académie de NANTES
Mme Aude SAINT-GÉRAUD	Professeure certifiée C.N Académie de BESANCON
Mme Françoise TELLIER	Professeure Agrégée Académie de PARIS Option Métiers d'Art "Textiles"
M. Damien VIDAL	Professeur certifié Bi Admissible Académie de GRENOBLE

RÉSULTATS DE LA SESSION 2013 DU CONCOURS

Nombre de postes offerts au concours du CAPET externe option Design	10
Nombre de postes offerts au concours du CAPET externe option Métiers d'Art	4
Nombre de postes offerts au concours du CAFEP - CAPET externe option Design	5
Nombre de postes offerts au concours du CAFEP – CAPET externe option Métiers d'Art	5
Nombre de candidats inscrits au concours du CAPET externe option Design	191
Nombre de candidats inscrits au concours du CAPET externe option Métiers d'Art	31
Nombre de candidats inscrits au concours du CAFEP – CAPET externe option design	38
Nombre de candidats inscrits au concours du CAFEP- CAPET externe option Métiers d'Art	6

- **Admissibilité.**

Nombre de candidats au concours du CAPET externe option design ayant composé	91
Nombre de candidats au concours du CAPET externe option Métiers d'Art ayant composé	8
Nombre de candidats au concours du CAFEP - CAPET externe option Design ayant composé	20
Nombre de candidats au concours du CAFEP- CAPET externe option Métiers d'Art ayant composé	1
Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET externe option design	23
Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET externe option Métiers d'Art	3
Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - CAPET externe option design	10
Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP- CAPET externe option Métiers d'Art	0

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option design est de :

- 08,33 au CAPET et 07,08 au CAFEP – CAPET.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de :

- 05,34 au CAPET et 03,38 au CAFEP – CAPET

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles en option design est de :

- 12,87 au CAPET et 09,71 pour le CAFEP- CAPET

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles en option Métiers d'Art est de :

- 10,46 au CAPET
- *Le CAFEP-CAPET option Métiers d'Art n'a pas eu de candidat admissible*

Option Design :

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 17,50 au CAPET et de 14 au CAFEP- CAPET.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 10,75 au CAPET et de 08,13 au CAFEP- CAPET.

Option Métiers d'Art :

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 12,50 au CAPET et de 03,38 au CAFEP- CAPET.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 07,13 au CAPET

Le très mauvais résultat du CAFEP-CAPET n'a pas permis de retenir un candidat pour les épreuves s d'admission

• **Admission**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET externe option design ayant composé **23**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET externe option Métiers d'Art ayant composé **2**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - CAPET externe option design ayant composé **10**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP – CAPET Externe option Métiers d'Art ayant composé **0**

Nombre de candidats admis au concours du CAPET externe option design **10**

Nombre de candidats sur liste complémentaire CAPET externe option design **5**

Nombre de candidats admis au concours du CAPET externe option Métiers d'Art **1**

Nombre de candidats admis au concours du CAFEP - CAPET externe option design **5**

Nombre de candidats admis au concours du CAFEP – CAPET externe option Métiers d'Art **0**

Les notes globales sur 20 à l'issue du concours vont de :

Pour l'option design de : 08,00 à 16,63 au CAPET et de 05,94 à 11,50 au CAFEP-CAPET.

Pour l'option Métiers d'Art de : 05,94 à 14,00 au CAPET *pas de candidat au CAFEP-CAPET*

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats ayant composé en option design est de :

- 11,06 au CAPET et 07,35 au CAFEP.

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de :

- 10,50 au CAPET

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats admis à l'option design est de :

- 14,85 au CAPET et 10,18 au CAFEP.

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats admis à l'option Métiers d'Art est de :

- 16,25 au CAPET

Bilan de l'admission

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Option DESIGN :

Les 10 candidats admis au CAPET obtiennent la moyenne générale de : 14,53.

Les 5 candidats admis au CAFEP-CAPET obtient la moyenne générale de : 10,34

Option MÉTIERS D'ART :

La candidate admise au CAPET obtient la moyenne générale de : 14

Pas de candidat admis au CAFEP- CAPET

Les 5 candidats de la liste complémentaire CAPET option design obtiennent la moyenne générale de : 11,62

Leurs notes globales sur 20 à l'issue du concours vont de : 11,13 à 12,63

Les sujets des épreuves sont publiés sur le site national Design & arts appliqués à l'adresse suivante :

<http://designetartsappliques.fr/>

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Concernant l'option Métiers d'Art

Il est important de rappeler que s'inscrivent à l'option Métiers d'Art, des candidats qui maîtrisent les savoirs professionnels technique et technologique d'un Métier (Ébénisterie – Tapisserie – Céramique – Bijou etc...), dans la perspective de maîtriser à la fois une démarche de projet, conduite conjointement avec les domaines artistique et général pour aboutir à une réalisation. Ces candidats envisagent d'enseigner ces savoirs à de futurs élèves de la voie technologique dans le cadre du domaine professionnel en diplôme des métiers d'art (DMA à Bac+2).

L'épreuve intitulée : Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat, d'une durée de 6 heures comprend 4 heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat va exploiter une thématique au travers d'un sujet proposé. Celui-ci comporte un objectif pédagogique, un niveau de classe imposé et une demande.

Le candidat doit faire preuve de ses aptitudes à concevoir une séquence pédagogique au travers de laquelle il présentera plus particulièrement une séance de cours au jury.

Selon le domaine de métiers d'art le candidat doit bien évidemment se projeter dans l'environnement spatial et matériel dans lequel il recevrait concrètement les élèves pour son cours. IL en va de même pour le dispositif qu'il privilégie dans cet espace spécifique professionnel d'atelier selon sa spécialité. Faut-il préciser ici qu'un atelier de laque ne ressemble pas à un atelier d'ébéniste ou de brodeur, que chaque métier a ses gestes et ses outils au regard d'une démarche de création.

C'est aussi l'occasion pour le candidat de faire preuve de ses savoirs transversaux et d'un vocabulaire spécifique propre à la fois aux techniques mises en œuvre, aux outils employés, aux éléments historiques de style et/ou contemporains ainsi que des usages qu'il est capable d'en faire dans le cadre de la séance qu'il propose.

Par ailleurs peu de candidats semblent soucieux des conduites réglementaires et de sécurité à observer dans le cadre d'un atelier dans lequel les élèves sont actifs avec des machines, matériels et matériaux qui peuvent présenter des risques.

Il est donc fortement conseillé aux futurs candidats qui présentent l'option Métiers d'art de connaître les programmes des différents Diplômes des Métiers d'Art mais aussi spécialités que ces métiers recouvrent, d'être attentifs au fait que ces formations reposent sur trois domaines de connaissances (général – artistique et professionnel) et donc de s'interroger sur leurs interactions et transversalités qu'ils sous-tendent.

Et enfin pour mieux affiner leur réflexion pédagogique, de mieux s'informer sur les viviers scolaires des élèves qui postulent en Diplôme des Métiers d'Art en prenant connaissance plus particulièrement de l'article 5 du Décret n°87347 du 21 mai 1987 portant création et fixant les conditions de délivrance du diplôme des métiers d'art. Version consolidée au 13 décembre 2008.

LES CANDIDATS

OPTION DESIGN :

Cette session 2013 se caractérise par un nombre d'inscrits au CAPET beaucoup plus faible qu'en 2012 = 267 inscrits et 2011= 248 inscrits. De même qu' une très forte déperdition de candidats est à souligner entre l'inscription et les épreuves d'admissibilité. Pour 191 candidats inscrits à cette session 2013 au CAPET 91 candidats ont composé.

Certes en moindre proportion, il y a aussi une déperdition pour le CAFEP-CAPET, pour 38 candidats inscrits à cette session 2013, 20 sont venus composer.

On observe donc sensiblement 47% d'érosion au CAPET et 52% au CAFEP-CAPET

OPTION METIERS D'ART

L'érosion est encore plus sensible au CAPET option Métiers d'art puisqu'on note une déperdition des trois quart de l'effectif entre les inscrits au concours au nombre de 31, et ceux présents aux épreuves d'admissibilité qui n'étaient que 8. Concernant le CAFEP-CAPET option Métiers d'Art 6 candidats étaient inscrits un seul est venu composer.

L'origine géographique

➔ option design :

À cette session 29 académies fournissent des inscriptions pour le public, celles de l'île de France en plus grande proportion, suivies de près par les académies de Lyon et Toulouse puis dans une moyenne de 5 à 9 inscrits les

académies d'Aix-Marseille – Bordeaux – Lille – Strasbourg – Reims – Nice puis entre 1 à 5 inscrits Besançon – Dijon- Grenoble- Poitiers – Amiens- Rouen – Limoges – La Corse (1 candidat). Concernant les DOM TOM entre inscrits et candidats venus composer étaient représentées, La Martinique – La Guadeloupe – La Guyane – La Nouvelle Calédonie – Mayotte

Aucun candidat des DOM TOM n'est admissible.

Pour le privé, 15 académies sont représentées avec une très faible participation effective. Les académies d'Ile de France n'avaient que 9 candidats inscrits pour 6 présents aux épreuves d'admissibilité.

Les académies suivantes ont fourni des candidats qui ont composé, mais en faible nombre.

Aix-Marseille, 1 – Bordeaux 1 - Clermont-Ferrand, 1 – Lille, 3 – Poitiers 1 – Rennes 4 – Toulouse 3 – Orléans – Tours 1 – Amiens 1 – Ile de France 6.

Les académies qui présentent des admissibles sont Clermont- Ferrand 1 – Lille 2 – Rennes 1 – Toulouse 2 – Ile de France 4

✦ option Métiers d'Art :

13 académies ont fourni des inscriptions pour cette session de CAPET option M.A. L'Ile de France avec 16 candidats inscrits pour 5 qui ont composé. Concernant les autres académies dont les inscrits sont venus composer, elles sont en très très faible nombre : Lille 1 - Nantes 1- Orléans Tours 1 - La Réunion 1.

Concernant le CAFEP-CAPET métiers d'Art, seule l'académie de Clermont-Ferrand a présenté 1 candidat non admissible.

Le taux de représentation féminine et masculine :

✦ option Design CAPET : 134 femmes inscrites pour 67 présentes

57 hommes inscrits pour 25 présents

✦ option design CAFEP – CAPET : 25 femmes inscrites pour 12 présentes

13 hommes inscrits pour 9 présents

Pour cette option dans le public comme dans le privé la participation féminine est toujours plus importante, à noter cependant un écart moindre chez les hommes entre inscrits et présents

✦ option Métiers d'Art CAPET : 23 femmes inscrites pour 7 présentes

8 hommes inscrits pour 2 présents

✦ option Métiers d'Art CAFEP – CAPET : 5 femmes inscrites pour 1 présente

1 homme inscrit pour aucun présent

Pour cette option l'écart est plus important entre le nombre d'inscrits et le nombre de présents

Les âges :

L'année de naissance varie peu entre inscription et présence aux épreuves option design.

Pour le public, de 1954 à 1990 (me : 1979) avec des effectifs plus importants pour les classes 81 – 83 – 85.

Pour le privé, de 1962 à 1988 (me : 1971) avec un effectif de 1 à 3 candidats par année et décennie.

Pour l'option Métiers d'Art, l'échelle s'étend au CAPET de 1959 à 1987 avec une participation plus élevée dans les classes 65 – 74 – 83 – 85.

Au CAFEP- CAPET de 1955 à 1986 avec les décennies intermédiaires représentées : 1977- 1984- 1985, un à deux candidats par année

La formation option design :

Une forte majorité de candidats (93 sur les 191 inscrits) ont un grade Master et plus, certains un doctorat. Un nombre important de diplômés de classe Niveau I et de diplômés de grandes écoles à BAC+ 5. Une vingtaine de candidats ont un diplôme de niveau III avec 5 ans et plus de pratique professionnelle. 20 candidats étaient inscrits en Master 2 ce pour le public.

Le privé présente des diplômés post secondaires 5 ans 13 candidats avaient un master,, similitude pour les autres titres par rapport au public. Cette année encore il est à noter une absence de Diplôme National Supérieur des Beaux-Arts.

La formation option Métiers d'Art :

Une majorité de candidats du public comme du privé se présentent avec un diplôme post secondaire 5 ans et plus au grade de Master. Toutefois on observe plus de la moitié des candidats avec une formation de niveau III et 5 ans de pratique professionnelle voire plus, 3 candidats étaient inscrits en M2.

L'activité :

Pour le public, de loin les plus nombreux à cette session 44 Contractuels du second degré, 29 PLP, 17 formateurs du secteur privé, 12 professions libérales et 18 étudiants. Viennent après des assistants d'éducation au nombre de 9 pour 4 présents. À noter cette année 17 inscrits sans emploi, 6 enseignants du supérieur, seulement 7 maîtres auxiliaires 16 sans emploi pour 9 présents, 7 cadres du secteur privé pour 3 présents. Le privé, relativement similaire quant aux représentations, en moindre quantité, affiche lui plus de maîtres auxiliaires et contractuels du second degré.

Les métiers d'Art publics présentent une très forte disparité : 4 étudiants, 4 professions libérales, 1 salarié du secteur tertiaire, 1 sans emploi, 1 agent de la fonction hospitalière, 2 PLP, 2 maîtres auxiliaires, 8 contractuels du second degré, 3 assistants d'éducation, 3 contractuels de l'enseignement supérieur..

Des profils qui ne relèvent visiblement pas d'une maîtrise professionnelle dans les spécialités propres aux métiers d'art. Ce qui explique à une exception près les mauvais résultats dans cette option.

Les RÉSULTATS

- Les épreuves d'admissibilité

Répartition des notes (sur 20).

Épreuve de synthèse, CAPET option design : les notes sur 20 vont de 02,00 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	18	38	21	7	7	91	07,47

*1 absent à cette épreuve.

Moyenne des admissibles : 12,47

Épreuve de Synthèse, CAFEP- CAPET option design : les notes sur 20 vont de 0,25 à 11,00

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	6	9	6	0	0	21	05,39

Moyenne des admissibles : 07,33

Épreuve de synthèse, CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 02,00 à 06,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	5	2	1	0	0	7	04,09

*1 copie blanche à cette épreuve.

Moyenne des admissibles : 05,75

Épreuve de synthèse, CAFEP- CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 03,00 à 03,00.

Attention un seul candidat a composé

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	1	0	0	0	0	1	03,00

Moyenne des admissibles : 03.38

Épreuve de culture design, CAPET option design : les notes sur 20 vont de 00,25 à 18,00.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	8	30	28	19	6	91	09,20

* 1 copie blanche

Moyenne des admissibles : 13,27.

Épreuve de culture design, CAFEP- CAPET option design : les notes sur 20 vont de 00,25 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	2	8	5	3	2	20	08,50

* 1 absent.

Moyenne des admissibles : 12,10

Épreuve de culture design, CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 01,00 à 18,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	4	1	0	2	1	8	07,06

* 1 absent

Moyenne des admissibles : 15,17

Épreuve de culture design, CAFEP-CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 03,75 à 03,75

Attention un seul candidat a composé

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	1	0	0	0	0	1	03,75

Moyenne des admissibles : 03,38

Option Design : Notes globales pour l'admissibilité en général.

Les notes sur 20 vont de 01,13 à 17,50 pour le CAPET et de 00,13 à 14 pour le CAFEP- CAPET.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
E. CAPET	7	39	32	10	3	91	08,33
E. CAFEP	5	6	9	1	0	21	07,08

Nombre de candidats admissibles : 23 au CAPET ; 10 au CAFEP-CAPET.

Moyenne sur 20 des admissibles : 12,87 au CAPET ; 09,71 au CAFEP- CAPET

Option Métiers d'Art : Notes globales pour l'admissibilité en général.

Les notes sur 20 vont de 01,50 à 12,50 pour le CAPET, elle est de 03,38 pour le CAFEP-CAPET.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
E. CAPET	5	0	1	1	0	3	05,58
E. CAFEP	1	0	0	0	0	1	03,38

Nombre de candidats admissibles : 3 au CAPET ; 1 au CAFEP.

Moyenne sur 20 des admissibles : 10,46 au CAPET ; 08,25 au CAFEP- 03,38CAPET

• **Les épreuves d'admission**

- Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.
- Épreuve sur dossier comportant deux parties

Option Design :

Les notes de la moyenne générale vont de 08 à 16.63 au CAPET et de 05.94 à 11.50 au CAFEP -CAPET.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	0	0	12	10	1	23	11.06
Eff. privé	0	5	5	0	0	10	07.35

Moyenne des 10 candidats admis au CAPET : 14,85

Moyenne des 5 candidats admis au CAFEP – CAPET : 10.18

Candidats de la Liste complémentaire CAPET

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	0	0	4	1	0	5	11.62

Option Métiers d'Art :

Les notes de la moyenne générale de 05,94 à 14 au CAPET pas de candidat au privé

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	0	1	0	1	0	2	10,50
Eff. privé	néant	néant	néant	néant	néant		néant

Moyenne de la candidate admise : 16,25 au CAPET

LES PRESTATIONS :

REMARQUES GÉNÉRALES

(L'analyse des sujets, comme les épreuves orales d'admission, les constats et les recommandations aux candidats sont donnés par les rapporteurs des commissions compétentes pour chaque épreuve).

➤ **Concernant les épreuves d'admissibilité option design et option Métiers d'Art.**

Cette session 2013 révèle d'honorables résultats dans l'ensemble pour les candidats admissibles. Plus d'une moitié des candidats du public un peu moins dans le privé obtiennent des notes dans la fourchette de notes supérieures à 08.

On remarque un petit pourcentage de candidats ayant obtenu de bonnes notes en culture design, mais qui, à l'inverse, ont eu de mauvais résultats à l'épreuve de synthèse à cause d'une faiblesse de la maîtrise technique et une méconnaissance de méthode d'investigation.

La limite en nombre de postes offerts ne permettait pas pour l'admissibilité de retenir au-delà de 23 candidats pour le CAPET, 10 pour le CAFEP et 8 pour le CAPET métiers d'art. Pour autant bon nombre de candidats ont produit des résultats honorables. Ainsi au CAPET op design le 30^{ème} candidat obtient une moyenne de 09,75 il faut arriver au 45^{ème} pour observer la moyenne de 08. En revanche au CAFEP-CAPET c'est le 10^{ème} candidat qui obtient une moyenne de 08,13. Au CAPET op Métiers d'Art, il n'a pas été possible de retenir plus de trois candidats du fait de notes particulièrement faibles à l'épreuve de synthèse, quant au CAFEP-CAPET métiers d'art seul un candidat a passé les épreuves avec une moyenne de 03,38 résultat pour le moins catastrophique et sidérant à ce niveau de concours dans cette option..

Comme observé à de précédentes sessions et souligné pourtant dans les précédents rapports un pourcentage de candidats suppose pouvoir répondre à des épreuves de concours sans une sérieuse préparation. Au regard de certains résultats particulièrement indigents le jury suppose que ces candidats n'ont pas suivi un cursus artistique. Les domaines

des Arts-appliqués et des métiers d'art sont des secteurs de création dont on ne peut inventer ni les contenus, ni les procédés de recherche et d'expression, ni la méthodologie.

RAPPEL

L'épreuve de Synthèse : Durée 5 heures Coefficient 3

Cette épreuve vérifie la capacité du candidat à engager une démarche méthodologique soutenue par de solides connaissances. Cette question de la synthèse touche au plus près la démarche de conception, mais pour autant n'est pas à assimiler à la démarche répondant à un « mini projet ».

La méthode mise en œuvre est naturellement soutenue par une aisance à employer un langage graphique d'analyse, de recherche et de communication.

Le rapport de cette épreuve invite les candidats à réfléchir sur les attentes propres à la notion de synthèse et à acquérir une réelle méthodologie. Il n'existe pas une méthode type mais des choix à opérer quant à ceux que le candidat évalue comme la plus adaptée au sujet.

Chaque élément du sujet (texte, documents iconographiques, critères d'évaluation) livre des informations et doit être lu et envisagé comme indice sur la façon d'aborder, de traiter le sujet.

Les rapporteurs de l'épreuve de synthèse ont eu pour souci de bâtir leurs conseils et recommandations autour de trois éléments importants :

- L'analyse et l'investigation
- La démarche de conception
- La communication visuelle

ceci pour permettre aux candidats de se préparer efficacement et sereinement à cette épreuve en en cernant plus clairement les enjeux.

L'épreuve de Culture Design : Durée 5 heures Coefficient 3

Le « *programme limitatif* », qui exigeait annuellement la lecture, si possible attentive et critique d'une cinquantaine d'ouvrages de fond, a été intentionnellement remplacé par les « programmes des brevets de techniciens supérieurs », ceux des « classes de second cycle du second degré correspondantes, traités au niveau licence ».

Ceci signifie que la culture est réputée acquise et que se jouera ici la capacité, non pas à en témoigner par une plate restitution mais, au-delà, à engager la mise en problème d'une réelle « culture des domaines du design et des Métiers d'Art »

Hélas, situation déjà rencontrée lors de précédentes sessions, la platitude de certaines copies empreintes d'un discours banal interroge sur les capacités même du futur enseignant à engager une réflexion sur le sujet avec un public d'élèves. Peu de candidats s'engagent dans leurs propos qui tournent très rapidement en rond quand ce dernier s'enlise dans des descriptions sans fin ou idées reçues au point de se demander s'ils se sentent concernés par le sujet.

Les auteurs des meilleures copies attestent très rapidement d'un réel intérêt pour le sujet, révèlent de la curiosité et des connaissances dans les différents domaines de création. Ils font preuve d'une réflexion approfondie, d'un réel engagement du propos, nourris de références précises.

Les futurs candidats sont invités à lire avec attention les conseils des rapporteurs d'épreuve pour se préparer efficacement à la prochaine session.

▼ **Concernant les épreuves d'admission option design et option Métiers d'Art.**

- 1- Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat (classe de seconde enseignement d'exploration "création et culture design" - Première et terminale de BAC STD2A – BTS design - DMA)

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 3.

Cette épreuve de Leçon, représente un exercice qui nécessite un engagement et une forte implication pédagogique à l'issue des travaux pratiques. Ce en réponse au sujet à traiter.

Cette épreuve met très nettement en évidence des candidats, futurs pédagogues, qui font la démonstration de leur intérêt pour les élèves et usent de leur connaissances pour mettre en cohérence les choix et moyens pédagogiques au regard de l'objectif et niveau de classe imposés par le sujet.

Le jury a très rapidement distingué les candidats qui s'étaient préparés à cette épreuve en commençant leur préparation

au concours par une lecture assidue, comprise et intégrée des programmes propres aux formations et diplômes de la voie technologique.

Ces derniers ont ainsi pu bâtir une séquence qui permette bien de transmettre des savoirs avec des moyens adaptés et non d'occuper des élèves avec des activités dépourvues de sens.

Certains candidats ont eu la curiosité de se rendre dans des établissements, pour s'informer et échanger avec des professeurs confirmés leur permettant ainsi de mieux cerner la relation entre programmes, pratiques pédagogiques et objectifs de formation .

Les candidats qui n'atteignent pas la moyenne à cette épreuve n'ont pas su se projeter dans la posture du futur enseignant en se posant les questions les plus évidentes.

Exemples :

- Quels sont les enjeux de la formation en design et Métiers d'art ?
- Quel intérêt présente l'exercice pour l'élève ? Quelle(s) relation(s) transversales avec les autres enseignements assurés dans les formations ? Comment permettre à l'élève d'acquérir de l'autonomie ?
- Quel dispositif imaginer ? Quelle part de sensible, de liberté ? Comment amener l'élève à qualifier sa production ? Quelles logiques de création, de conception, de mise en forme ?
- Quels outils ou moyens lui permettront de répondre correctement à la demande ? Quels outils d'analyse ? Quels supports iconographique, textuel... ? Quelle méthodologie ?
- Qu'est-ce que j'évalue ? Comment et pourquoi ? Vocabulaire spécifique nécessaire à l'établissement des critères.

Concernant cette épreuve de leçon les candidats doivent aussi pouvoir faire preuve de leur réflexion quant au bon usage des TICE et de leur plus-value dans le dispositif du cours comme moyen pédagogique propre à renforcer la didactique.

Il en va de même quant au bon usage du tableau, nombreux sont les candidats qui n'ont absolument pas le réflexe de s'en servir comme support de démonstration, timidité ou incompétences graphiques ?

Précision pour l'option Métiers d'Art.

Il faut attendre l'admissibilité prononcée pour connaître les spécialités "Métiers d'Art" présentées par les candidats. Les jurys qui auditionnent les candidats de cette option sont constitués au regard des spécialités des candidats admissibles.

Aussi il est rappelé et vivement conseillé aux candidats de maîtriser les contenus, notamment et entre autres, du domaine professionnel du dit métier pour lequel ils vont concevoir leur séquence pédagogique. Le jury ne peut-être que surpris face à un candidat qui ne maîtrise aucun des savoirs technique et technologique pas plus que le vocabulaire spécifique. Inutile de penser pouvoir faire illusion.

La seule candidate élue à cette session a su faire la démonstration, dans l'espace des quatre heures de travaux pratiques, de ses compétences à mettre en œuvre et transmettre des savoirs "faire et être" à partir de l'exploration, du sujet proposé. Ainsi, dispositif, méthode, rigueur, savoir, moyens mis en œuvre et qualité de la prestation orale ont pu être vérifiés au sein d'une séquence cohérente présentée au jury pendant l'oral de leçon d'une heure.

La présidente et les membres de jury espèrent que les futurs candidats inscrits à l'option Métiers d' Art sauront faire preuve de réelles compétences et d'un réel talent dans la spécialité qu'ils présentent pour prétendre à l'enseigner.

Concernant les deux options :

Dans l'échange avec le jury, le candidat, par son écoute et sa réactivité, doit témoigner de sa capacité à prendre tout le recul nécessaire pour établir une communication riche et constructive permettant de bien préciser ses intentions pédagogiques. Ce questionnement lors de l'entretien peut aussi l'amener à reconsidérer certains aspects de sa séquence et des éléments qu'il présente.

La structuration et l'argumentation du propos, servies par un vocabulaire adapté aux arts appliqués, comme aux métiers d'art, la fluidité du discours et la pertinence du vocabulaire utilisé ont été des éléments-clés de la réussite de cette épreuve.

Les bons candidats ont eu une attitude positive favorable à l'écoute et ont démontré de réelles aptitudes au dialogue.

Rappel :

Cette épreuve a pour but d'évaluer la projection professionnelle du candidat, La motivation de ce dernier doit être affirmée et étayée par une réelle réflexion sur la profession d'enseignant, c'est-à-dire la capacité à créer des situations et mise en œuvre de dispositifs propices à mettre l'élève en posture réflexive lui permettant d'acquérir et maîtriser un ensemble de moyens propres à toute démarche de création. Les candidats sont invités à lire avec attention les remarques et conseils formulés par les rapporteurs de l'épreuve.

Epreuve sur dossier

Le candidat se présente devant le jury pour soutenir un dossier réalisé par lui-même dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivi d'un entretien avec le jury. (14 points)

Durée de la présentation : 20 minutes maximum

Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

Réglementation de l'épreuve en tête des constats et conseils donnés par les rapporteurs

Le candidat a libre court de présenter un problème d'actualité portant sur le domaine de la création en design ou en Métiers d'art. La présentation doit en être construite et suffisamment claire pour mettre en évidence les questionnements qu'il suscite afin de dégager les points remarquables et caractéristiques des domaines disciplinaires concernés. Le contenu du dossier mis en valeur doit permettre au candidat d'en dégager une réflexion pédagogique conduisant à des exploitations possibles qui fassent sens.

Le sujet du dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il s'appuie sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique dans les formations de la filière technologique.

L'ensemble des dossiers pour l'ensemble des candidats présentait des démarches construites qui répondaient à une problématique clairement identifiée. Les propositions pédagogiques qui en résultaient faisaient sens en écho aux programmes des formations de la voie technologique. Cela atteste que ces candidats se sont préparés avec sérieux. Nous les en félicitons.

En revanche les dossiers très moyens, voire mauvais se caractérisaient par des compilations de documents entrecoupés de croquis ne révélant pas de proposition inscrite dans l'actualité de création. Laissant même supposer une absence de connaissance dans le domaine du design comme des métiers d'art. De ce fait la réflexion pédagogique était pauvre, inadaptée voire absente.

Les constats et conseils établis par les rapporteurs d'épreuve seront précieux pour les futurs candidats. Je les engage à les lire avec attention.

- **Seconde partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (6 points)**

Durée de la présentation : 10 minutes

Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 1 des dix compétences, de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentaliste et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Il est fortement conseillé de connaître les textes officiels (programmes, missions de l'enseignant) et de l'institution pour correspondre aux exigences de la discipline et du métier d'enseignant.

L'ensemble des résultats à cette seconde partie d'épreuve, pour le public et le privé à l'option design, comme à l'option Métiers d'art, évalués sur 6 est au-dessus de la moyenne. Les candidats se sont préparés avec sérieux à cette épreuve, nombre d'entre eux ont fait preuve d'une bonne connaissance des textes qui régissent l'ensemble du système éducatif et des capacités à les mettre en œuvre par des attitudes professionnelles de circonstance.

Je félicite les lauréats de cette session et encourage les futurs candidats des deux options à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée d'un enseignement cohérent des arts appliqués et des métiers d'art vis-à-vis de publics diversifiés

Les membres du jury et rapporteurs d'épreuves par leurs constats et conseils avisés se sont attachés à expliciter et définir concrètement les exigences attendues de ces épreuves, leurs impulsions, les méthodes de préparation qu'ils

proposent ouvrent à des pistes de réflexion. Leur travail constitue un réel outil de préparation pour les futurs candidats qui doivent s'en emparer pour mieux percevoir les attendus du concours au travers de ses deux options bien spécifiques. Le métier d'enseignant, en perpétuelle évolution, doit toujours être en veille, conscient et aguerri des innovations dans les domaines de la création.

Ce concours repose sur une organisation particulière. Chaque préparation de session nécessite une anticipation importante depuis la phase d'élaboration des sujets, temps commun où les deux options sont gérées en même temps, jusqu'à la phase d'admission qui nécessite de concevoir des jurys aux compétences spécifiques selon les champs professionnels des candidats.

La complexité est de trouver des sites qui puissent offrir les conditions spatiales et matériels fonctionnels permettant à la fois de gérer l'autonomie du concours sans gêner le fonctionnement et les activités des établissements d'accueil. Sans la qualité d'accueil et le partage dont savent faire preuve les lycées, notre mission serait difficile.

Je tiens donc ici à remercier vivement les chefs d'établissements qui ont accueilli pour cette session 2013 les membres de jury et les candidats dans des conditions optimales permettant ainsi un travail serein pour chacun. Mais aussi adjoints de direction, chefs des travaux, conseillers d'éducation ainsi que les agents techniques et de services à l'écoute de tous nos besoins.

Je remercie très sincèrement

- ✚ Monsieur Joseph Boix, Proviseur du lycée Auguste Renoir et le chef des travaux Monsieur Frédéric Poussin pour avoir accueilli les commissions d'élaboration des sujets,
- ✚ Monsieur Christophe Hespel, Proviseur de l'école Boule et ses chefs des travaux Mmes Murielle Bock et Mireille Cot-Bedigis pour les salles mises à notre disposition dans le cadre des corrections des épreuves d'admissibilité.
- ✚ Monsieur Michel Oudin, chef d'établissement du lycée Claude Nicolas Ledoux pour les espaces, et nombreuses salles parfaitement équipées en matériel informatique pour accueillir sur une semaine les douze binômes membres de jury et l'ensemble des candidats.

Mes remerciements s'adressent aussi très sincèrement aux deux vice-présidents et membres de jury ainsi que les rapporteurs d'épreuve pour leur attachement à produire des écrits efficaces, reflétant de fines observations pendant les corrections et les oraux d'épreuves.

Chaque session est particulièrement intéressante et passionnante à vivre. Les membres de jurys sont très investis dans leur mission. Ils ont participé avec concentration, sérieux et enthousiasme au bon déroulement du concours et à son devenir.

Attentifs à leurs futurs pairs, c'est avec professionnalisme, objectivité et bienveillance qu'ils ont su pendant les oraux, accueillir les candidats et les écouter avec une extrême attention pour mieux échanger.

À tous, je dis merci.

Gisèle COUPERT
IA IPR Design & Métiers d'Art

Présidente du Jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves des concours de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET, du CAPLP et de CPE ont été définies dans des arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours parus au journal officiel du 6 janvier 2010.

Les candidats aux concours de l'enseignement privé subissent les mêmes épreuves que les candidats des concours correspondant de l'enseignement public.

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

1. Épreuve de synthèse

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances en vue d'engager une démarche méthodologique mettant en question les dimensions esthétique, technique, économique, sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une étude de cas, en utilisant les moyens graphiques spécifiques et en justifiant ses choix.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Rapport coordonné par :

Madame Isabelle BASQUIN IA IPR Design & Métiers d'Art assistée de :
Mesdames Marie Pierre DAUGÉ – Géraldine DUGRAND – Anne HILDEBRANDT – Richard DEVINAST

Membres de la Commission

Marie-Pierre DAUGÉ - Caroline DE MONTIGNY - Richard DEVINAST - Françoise DUBARRY-CONTE - Géraldine DUGRAND - Caroline ELISSAGARAY – Mireille FONTY – Aude SAINT-GÉRAUD – Anne HILDEBRAND - Olivier MUTILLOD – Florence SCHAEFFER.

Spécificités de l'épreuve

Articulé autour d'un thème, le sujet de l'épreuve de synthèse propose une documentation iconographique dont l'étude approfondie doit permettre au candidat d'engager un processus de conception relevant de l'un des domaines du design ou des métiers d'art.

La réponse attendue s'inscrit dans un enchaînement organisé d'analyses, d'investigations et d'hypothèses en relation avec le thème. L'ensemble de la production nécessite une présentation sous la forme d'un dossier de planches au format A3 paginées. Les moyens de communication combinent avec équilibre les outils de l'expression écrite et graphique.

L'organisation du dossier distingue deux phases articulées entre elles :

- une analyse orientée au vu de la thématique proposée,
- une phase de propositions opérantes.

Un bilan de l'analyse explicitera un positionnement clairement énoncé, véritable articulation entre l'analyse et les hypothèses de conception.

L'objectif de l'analyse étant de rendre compte des questionnements induits par les documents, il convient d'en mener une analyse méthodique au regard du thème, nourrie de références personnelles et argumentées.

Il ne s'agit pas d'en rester à l'état d'un pur constat descriptif mais bien d'opérer des choix intentionnels, à partir de la confrontation et de l'exploitation de cette documentation.

Les propositions dans l'un des domaines du design ou des métiers d'art feront écho au bilan et témoigneront d'une capacité d'appropriation du thème de la part du candidat. Celui-ci veillera à ne pas se limiter à une série de propositions décontextualisées.

Lors de cette épreuve, le jury apprécie particulièrement la fluidité et la cohérence entre ces deux temps.

L'évaluation vise à mesurer l'aptitude du candidat à s'interroger et à structurer une réflexion personnelle engagée sur le thème proposé.

Commentaires du jury

Le premier temps consiste à interroger les documents le plus largement possible sous les angles les plus appropriés (formels, fonctionnels, techniques, sociologiques, historiques, sémantiques).

Une simple description ne constitue pas en soi une analyse, et si une mise en tension dialectique des documents est indispensable, seule une analyse faisant émerger des enjeux et des principes clairs permet d'envisager des recherches ouvertes et pertinentes.

Cette année encore, trop de candidats se sont cantonnés à ce premier niveau de lecture.

L'ensemble des éléments (une citation, 4 productions, un couple de notions) devait être questionné et permettait de repérer les enjeux de la thématique, d'organiser et d'orienter la phase d'analyse.

Trop peu de candidats ont interrogé la citation et défini les deux notions Mixer/Hybrider. Ceux qui l'ont fait ont pu engager une réflexion personnelle et pertinente. Brainstorming, champ lexical ne suffisent pas s'ils ne sont pas relayés par une reformulation.

Des références éclairantes doivent permettre de préciser et de faire avancer la pensée. Cependant, il ne s'agit pas d'étaler des connaissances inexploitées et ces références ne peuvent se substituer à l'analyse des documents demandée.

La conduite d'une pensée fluide se doit d'être exprimée dans un ensemble graphique (croquis et commentaires) où la rencontre féconde des documents est indispensable : il n'est pas possible de se contenter d'une « étude de cas » juxtaposée et cloisonnée de chaque document.

Le jury déplore que, trop souvent, les candidats se livrent soit à une analyse qui manque de rigueur, soit utilisent des grilles trop généralistes au sujet, au domaine, aux documents. Cela amène un manque de lecture singulière de ces derniers, avec beaucoup de banalités et de lieux communs.

Les documents pouvaient être aussi abordés avec une posture critique. Le jury a favorisé les quelques candidats qui ont fait preuve d'une distance critique pertinente

Dans le second temps, la demande n'est pas de finaliser un projet mais d'envisager des pistes de recherches variées, inscrites dans un ou plusieurs champs des arts appliqués à la production industrielle ou artisanale. Ces recherches proposent des hypothèses de conception issues des principes dégagés dans l'analyse, en cohérence avec le thème Mixer/Hybrider.

Trop souvent, des propositions toutes faites se substituent à des recherches exploratoires qui questionneraient les aspects technologiques, sémantiques, comportementaux de façon ouverte. Les candidats doivent privilégier les moyens de communication témoignant d'une pensée en mouvement. Il ne s'agit en aucun cas de la présentation d'un projet abouti dont les aspects formels et technologiques seraient arrêtés.

Sur cette seconde phase, les productions restent souvent décevantes et s'éloignent parfois considérablement des promesses contenues dans certains bilans.

Certains candidats ont fait l'erreur de choisir le domaine absent des documents (design de communication) et ont perdu en pertinence et cohérence dans leur démarche.

Les propositions attendues s'inscrivent dans une contemporanéité et font écho aux tendances actuelles. Les références convoquées ont pour obligation d'être légendées et assumées, ainsi elles ne sont pas présentées comme des propositions parmi d'autres. Néanmoins, les références peuvent être le point de départ de propositions.

Encore trop de candidats ne sont pas en mesure d'aborder cette seconde partie : par un manque de temps ou par une analyse insuffisante ou par une absence de bilan.

Les copies qui ont pris une forme dissertée au détriment des moyens graphiques spécifiques aux arts appliqués ont été pénalisées. Le jury s'interroge alors sur la capacité des candidats à répondre aux attentes de l'épreuve qui met en exergue : « des croquis annotés » et « croquis assortis de brefs commentaires ».

Recommandations du jury

La lecture du rapport édité après chaque session permet au candidat de mieux cerner tous les enjeux de cette épreuve. Cette année encore trop de candidats semblent avoir composé sans connaissance réelle de l'épreuve, le jury tient à rappeler que cette épreuve nécessite une véritable préparation. Cette dernière comprend la gestion du temps, la maîtrise graphique, la méthodologie et l'indispensable socle disciplinaire et culturel.

Cette épreuve est la seule ayant pour objectif la vérification des capacités du candidat à communiquer ses idées avec des moyens graphiques et/ou plastiques variés et appropriés. Le croquis ne doit pas être compris ici comme une simple illustration du texte mais un vecteur de sens qui permet d'explicitier les intentions du candidat.

L'aisance graphique, si elle est un indiscutable pré-requis, ne peut pour autant masquer une démarche déficiente ou un manque de références.

Il nous semble également important de rappeler qu'il doit être fait usage d'un vocabulaire précis et spécifique aux champs du Design et des Métiers d'Art.

Le jury rappelle que la lisibilité graphique, calligraphique, syntaxique et orthographique est le premier niveau de lecture d'une copie. La pagination contribue également à une lecture efficiente.

Il est expressément rappelé que le candidat ne peut faire l'économie d'une lecture approfondie du sujet : le thème proposé, les documents et leurs légendes, la formulation de la demande, ainsi que les critères d'évaluation sont autant de paramètres qui doivent guider son travail.

Répartition des notes (sur 20).

Épreuve de synthèse, CAPET option design : les notes sur 20 vont de 02,00 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	18	38	21	7	7	91	07,47

*1 absent à cette épreuve.

Moyenne des admissibles : 12,47

Épreuve de Synthèse, CAFEP- CAPET option design : les notes sur 20 vont de 0,25 à 11,00

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	6	9	6	0	0	21	05,39

Moyenne des admissibles : 07,33

Épreuve de synthèse, CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 02,00 à 06,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	5	2	1	0	0	7	04,09

*1 copie blanche à cette épreuve.

Moyenne des admissibles : 05,75

Épreuve de synthèse, CAFEP- CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 03,00 à 03,00.

Attention un seul candidat a composé

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	1	0	0	0	0	1	03,00

Moyenne des admissibles : 03.38

ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN

Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement de professeur certifiés dans la section correspondante du CAPET.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Durée de l'épreuve : 5heures. Coefficient

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

Rapport coordonné par :

Monsieur Thierry DELOR IA PR design & Métiers d'Art assisté de :
Mesdames Anne GIRAUDON – Nathalie HARLE – Pascale MARTIN et Monsieur Gérard ALT

Membres de la commission

Mesdames et Messieurs : Gérard ALT – Xavier ANTINI – Renaud DUBOIS – Anne GIRAUDON – Nathalie HARLÉ- Nadine LABEDADE – Caroline LAFITTE – Pascale MARIN-LEMAIRE – Xavier NIVET – Frédéric POUPARD – Christine RAVIT – Damien VIDAL.

1. CONSTATS :

1. a. Hétérogénéité/disparité des travaux

Globalement très hétérogène, l'ensemble des devoirs laisse souvent apparaître un décalage entre le niveau des copies et celui attendu à l'issue d'un master.

Le jury constate une grande disparité des copies : celles qui par l'amplitude de la réflexion et la richesse de la culture confirment un très bon niveau de compétences, mais aussi celles dont la pauvreté de contenu et le faible niveau de conceptualisation et de connaissances demeurent inacceptables dans le cadre d'un concours de recrutement d'enseignants.

L'absence de problématisation conduit certains candidats au bavardage stérile produisant des propos convenus, des affirmations infondées et un manque d'argumentation.

Les candidats rencontrent des difficultés à définir l'ouverture, l'amplitude de la problématique du sujet.

Une problématique trop étroite, limitée, conduit à ignorer l'étendue du sujet en une approche trop restrictive et partielle. Le devoir ne pouvait par exemple traiter de la seule notion de référence.

À l'inverse une problématique, qui propose un champ trop ouvert et veut montrer toutes les postures de création, conduit à dériver sans arrêt.

1. b. Expression écrite

Trop de défaillances subsistent dans la terminologie, source de confusion et de contresens. Il importe que les candidats maîtrisent le vocabulaire disciplinaire, en évitant l'emploi d'un registre lexical familier inacceptable dans ce cadre. Cette épreuve n'étant pas graphique, la totalité de la pensée reste véhiculée par l'écrit, ce qui implique une qualité rédactionnelle précise et fluide qui s'appuie sur un vocabulaire spécifique et nuancé. Quelques copies présentent encore de graves problèmes de syntaxe et d'orthographe : faut-il rappeler l'importance de l'utilisation et de la maîtrise d'un langage écrit d'un niveau soutenu ? Rappeler aussi la nécessité absolue de soigner l'écriture qui participe à la bonne lecture, donc à la compréhension de la copie ? Les problèmes de lisibilité, de présentation rendent inaccessible une réflexion, si judicieuse soit-elle.

1. c. Analyse des documents

Les candidats s'emploient, pour la plupart, à considérer les documents fournis et à engager une lecture fine et approfondie appréciable mais le plus souvent les documents ne sont pas en lien avec la problématique. Il persiste une confusion entre description et analyse.

Les analyses les plus pertinentes appréhendent les documents avec précision, finesse et avec le souci de contextualiser les œuvres.

A l'inverse, l'absence de mise en tension des documents proposés et de la citation de Paul Valéry, comme l'insuffisance d'interrogation de cette dernière dans sa dimension sémantique et contextuelle, ne permettent pas de la mettre en écho avec les visuels. De même pour les références personnelles, trop souvent convoquées comme des exemples, sans être étudiées dans la perspective du sujet, presque compilées pour attester d'un niveau de connaissance atteint.

Persiste alors un manque de compréhension des attendus de l'épreuve où l'effet d'un catalogue de références, comme du copier-coller de cours ne permettent en aucun cas d'engager une réflexion pertinente. Il s'agit bien d'éviter le placage stérile de connaissances et tout autant de ne pas se suffire d'un ancrage dans le seul domaine des arts plastiques : les références doivent, entre autres, être issues des domaines du Design et des Métiers d'Art.

Il convient, quelle que soit la nature du sujet, de s'interroger sur le statut des documents et sur l'implication de ce statut dans le fondement sémantique. Un sujet est un objet intègre dont les intentions sont singulières. Chaque sujet est un événement dont il faut prendre en compte la singularité et qui appelle de fait une posture singulière. Celle-ci doit engendrer une réflexion prenant en compte la nature spécifique des documents, au-delà d'une schématisation artificielle et plaquée de réponses établies a priori. Cette épreuve impose au candidat de se saisir précisément du sujet qui lui est proposé.

Cette approche par le système des documents textuels et visuels permet de révéler une polysémie des rencontres et, dans le cas du sujet de cette session, pouvait faire apparaître une similitude propre à l'ensemble des documents susceptibles d'enrichir la problématisation : tous mettent en scène une rupture temporelle, un anachronisme propice dans sa nature même à interroger la question de la référence. Or, d'autres similitudes pouvaient ainsi être mises au jour. Prendre le temps de s'approprier tous les éléments de la documentation, de les observer dans leur relation à la thématique mais aussi de les confronter pour révéler les liens intimes qui les unissent, notamment dans le sujet de cette session, par cette approche comparative permettait de révéler une similitude entre les documents.

2. METHODOLOGIE

2. a. Approche du sujet

Il s'agit d'une épreuve de 5h00, le jury en attend une bonne gestion du temps imparti au service d'un devoir abouti :

- Prendre le temps de mettre en relation le sujet et les critères d'évaluation, de lire la demande, de s'interroger et de se questionner, de définir les différents termes du titre et de la demande (Référence, Pastiche, Illusion [titre] + copier, inventer/ à la citation) ;
- Analyser les différents documents proposés- les resituer dans leur contexte social, historique, artistique, esthétique, technique, économique, sociologique ;
- Opérer des déductions, mettre en tension les documents entre eux et au regard de la citation ;
- Poser clairement la problématique ;
- Engager une réflexion spécifique et singulière, l'élargir ;
- Se positionner, engager un regard critique et personnel.

Il y a lieu de s'imprégner des données du sujet par une lecture complète et attentive, où toutes les données sont d'importance : le sujet 2013 comporte 5 pages. La page 2 présente l'ensemble des documents et la demande. Il convient de bien prendre en compte tous les éléments constitutifs du sujet, à savoir aussi, chapeau – documentation – citation.

Le chapeau - « Référence, pastiche, illusion » permet de définir le territoire des investigations à conduire, ainsi il est utile pour le candidat de se questionner sur le sens de ces différents termes et sur ce qu'ils représentent (nécessité d'appropriation) ;

La documentation - constituée de trois planches de documents (C, D, E) ce qui invite dans un premier temps à une mise en perspective ou en tension page par page puis à une synthèse globale. Là encore prendre en compte les visuels implique de s'attacher aussi aux légendes (titres, matériaux, dimensions,...) et au statut des documents.

La citation - « c'est en copiant qu'on invente » en tant que point de départ de la demande, est à resituer dans son contexte, et le candidat doit se l'approprier.

Le sujet - « en vous appuyant sur l'analyse de la documentation proposée et en enrichissant votre propos de références personnelles, vous discuterez l'affirmation de Paul Valéry et vous interrogerez sur l'utilisation de la référence et ses enjeux dans la création en design et métiers d'art ».

De l'ordinaire méthodologique : afin de réussir cette épreuve, il convient de faire la démonstration d'une maîtrise des outils justifiant de la compétence à les transmettre auprès des classes et celle-ci concerne notamment les capacités d'identifier, de hiérarchiser et d'articuler le processus de conception. Les exemples ci-dessous illustrent plusieurs étapes-clés au sein de cette élaboration réflexive. D'abord cerner le sujet et orienter son axe de réflexion. Ensuite le mettre en perspective et construire son questionnement. Dès lors annoncer son plan. Enfin constater pour identifier des notions et permettre à la problématique d'émerger.

Organiser sa pensée permet une approche globale du thème proposé, et évite la production d'un commentaire individuel de chaque document. Il reste nécessaire de prendre en compte tous les documents et de ne pas commettre d'impasse. S'employer à considérer les documents fournis et rendre ceux-ci l'objet d'une lecture fine et approfondie pour devenir

appréciable, demeure un préalable. Cependant il convient de s'attacher à structurer une problématique, sans laisser persister de confusion entre description et analyse. De la même manière, les légendes des documents peuvent être matière à analyse. Tous les documents proposés et la citation doivent être décryptés de manière approfondie, et mis en tension avec des références pertinentes afin de soutenir la réflexion. Les références personnelles convoquées comme des exemples doivent être étudiées davantage dans la perspective du sujet afin de nourrir la réflexion, sans se suffire de les compiler pour attester d'un niveau de connaissance.

2. b. Dimension didactique

En règle générale, les copies démontrent que les candidats ont des connaissances parfois très précises dans les domaines de l'histoire de l'art et du design, en revanche leur exploitation du contexte dans le devoir est essentiellement inscrite dans une perspective historique trop souvent déconnectée des enjeux de la demande.

La citation de Paul Valéry n'est pas forcément à prendre au pied de la lettre. Elle nécessite une prise de distance et impose de la discuter. Prendre le temps de se saisir des termes du sujet permet de mieux identifier les notions induites, les clarifier en regard des œuvres proposées et les investir.

D'une façon générale, la problématique peine à émerger et fait rarement l'objet d'une réflexion élargie et structurée. Peu de candidats semblent préparés à ce type d'exercice. Le jury attend la démonstration d'une capacité à mener, à conduire, à élargir une réflexion pertinente et personnelle au regard de la problématique posée dans l'introduction.

Certains candidats comprennent que pour bien problématiser il faut prendre en compte le sujet, repérer ses enjeux et s'engager.

Il s'agit de mettre en tension les documents du sujet et de les hiérarchiser en proposant un point de vue particulier, car il va sans dire qu'aucune réponse-type en soi n'est attendue par le jury. Il n'y a pas une façon unique de répondre dans un devoir, mais il y a toujours une posture d'enquête et d'argumentation. La tension, c'est comment, tout en restant dans le cadre strict du sujet proposé, envisager une direction particulière, avec argumentation à l'appui.

Le jury n'a pas à deviner ce que veut dire le candidat : ce dernier se doit d'être clair et explicite. Les meilleures copies proposent des réponses manifestant un parti pris, un engagement personnel démontré avec rigueur, en s'appuyant sur l'étude des œuvres proposées. En ce sens, faire appel à des références inadaptées ou décalées peut produire des glissements sémantiques en périphérie de la demande, jusqu'à confiner au hors sujet.

L'exemplarité de ces références représentatives d'un seul aspect, ou d'un aspect connexe de la demande, voire d'un détournement de la question peut amener le candidat à adopter inconsciemment ou consciemment une posture évasive vouée à l'échec. La force de l'exemple semble apporter un crédit suffisant à la thèse et permet au candidat de se dédouaner d'une réflexion personnelle et engagée.

Rappelons que cette épreuve permet d'évaluer des connaissances et une culture élargie. Peu de candidats parviennent à intégrer de manière assumée et logique des références en cohérence avec leur démonstration. Trop souvent, les références confinent au catalogue ou à la compilation. De plus, celles-ci émanent d'associations d'idées formelles et font dévier le discours vers d'autres voies hors sujet. Le jury note une déficience alarmante de culture spécifique. En dehors de l'exemple de quelques designers de renom, les jalons fondamentaux de l'histoire du design ne sont pas maîtrisés, voire inconnus. Les exemples ne doivent pas guider les propos mais les étayer. Une référence aura tout son sens et sa pertinence si elle aide à la construction et à la démonstration d'une pensée. Certaines copies y parviennent très heureusement. La culture ne s'y limite pas à des exemples issus de deux ou trois expositions récemment visitées mais témoigne d'un regard aiguisé qui résulte d'une expérience personnelle fine et sensible des œuvres et de la création. Il convient d'élargir l'horizon aux domaines de la musique, cinéma, littérature, philosophie, sociologie.

2. c. De l'engagement au positionnement critique

Lorsqu'ils ne regardent pas suffisamment les documents, les candidats s'en tiennent bien souvent à une description formelle superficielle qui aboutit à des amalgames.

Les œuvres proposées ne peuvent faire l'objet de seules descriptions formelles stériles parce qu'unitaires et séparées. Mais elles doivent faire l'objet d'une analyse croisée. Or, le jury constate trop rarement la mise en tension des notions plastiques et esthétiques, leurs liens de causalité et d'effectivité. Les copies les plus convaincantes ont su dégager des éléments signifiants des documents et les mettre en tension, pour établir des liens, comparer les projets, en repérer des similitudes, des oppositions et surtout des distinctions.

Une œuvre s'analyse au regard d'une question posée. Les éléments repérés doivent servir un questionnement ouvert. Il est demandé au candidat, au moyen d'un propos solidement structuré et nourri de culture, d'argumenter et de démontrer ce qu'il avance. Les carences proviennent souvent de la difficulté à convoquer des exemples précis et adéquats et à les rendre opérants. Inutile donc d'accumuler des références lorsqu'il s'agit au contraire d'intégrer chacune d'entre elles dans un processus de démonstration. C'est là que se jugent les qualités didactiques d'un candidat.

Les copies les plus remarquables sont celles qui ont su articuler les éléments essentiels extraits des documents à un savoir plus global précisément référencé.

Par crainte des erreurs, les candidats n'osent pas prendre de risque, ni de position personnelle sur la problématique et sur les documents, ce qui conduit à un propos timoré, sans contraste ni paradoxe, comme à des questions d'ordre général approximativement soulevées qui restent sans réponse.

Une problématique pertinente provient des documents et de la mise en tension avec la citation. La citation nécessite d'être discutée, voire d'être mise en doute puisque cela participe du positionnement critique attendu.

3. MISE EN FORME

Il convient de rappeler que l'introduction n'est pas purement formelle mais sert à poser, saisir et peser les termes du sujet pour engager son questionnement :

- Le plan doit éviter la pensée binaire et savoir ménager des nuances ;
- L'analyse des documents et référents sert à appuyer la démonstration et ne constitue pas une fin en soi. Il ne s'agit pas de tout décrypter, mais de mettre en perspective et faire état de choix en identifiant une dimension problématique.

3. a. Lisibilité de la structure et du plan

Il convient d'annoncer un plan clair et de s'y tenir. La structure du devoir doit être organique. Les meilleures copies mettent en résonance leur introduction et leur conclusion, nourries de l'enrichissement du développement. Il s'agit d'articuler, à la fois les différentes parties du devoir, comme étant un dévoilement progressif de la problématique. L'articulation s'opère également entre les exemples analysés et le propos engagé. Le fil de la démonstration doit rester rigoureusement tenu, pendant et sur le déroulement de la problématique.

Un texte doit être conçu de manière à favoriser la hiérarchie de la pensée et son articulation. Il est fondamental de tenir compte de cette nécessité pour structurer son devoir en parties clairement énoncées et articulées entre elles.

3. b. Qualités rédactionnelles

Beaucoup trop de candidats se présentent au concours sans être préparés et sans formation sérieuse. Une telle épreuve, qui mobilise des compétences d'analyse, de réflexion nourrie et étayée d'une culture assimilée, ne peut s'improviser. Nombre de candidats ne mettent pas à profit la durée de l'épreuve (5h) pour approfondir leur réflexion et se contentent d'un texte laconique, court au sens propre comme au sens figuré.

La maîtrise de l'écrit, une formulation claire et fluide, l'usage d'un vocabulaire spécifique restent incontournables. La précision et richesse du lexique spécifique, tant artistique que technologique, mais toujours soutenu demeurent essentielles.

Syntaxe et orthographe méritent d'être vérifiées lors d'une relecture attentive, tout comme la ponctuation afin d'éviter les phrases trop longues et inutilement compliquées.

Une dissertation est un document manuscrit dont la lecture doit être facilitée grâce à une écriture favorisant aisément la lisibilité. L'effort de décryptage d'une écriture nuit à la compréhension du texte.

Ce qui s'évalue – très légitimement dans un concours de professeurs – c'est la capacité à transmettre le plus clairement possible un contenu et des savoirs organisés. Soigner l'écriture, la rédaction et la présentation procède aussi d'une volonté de communiquer une pensée qui s'adresse à l'autre.

3. c. De l'utilité de bien se saisir des critères d'évaluation

- Etendue et précision des références : la convocation des références doit servir à étayer le propos et à conforter une position critique ;
- Synthétiser une question, extraire une problématique : la problématique ne peut émerger qu'à partir du moment où les documents donnés sont analysés et mis en relation avec la question posée ;
- Capacité à élargir une réflexion et à développer une position critique : il est demandé aux candidats de se positionner et de s'engager dans les champs du design en envisageant leur réflexion dans la logique d'une pratique pédagogique et créative ;
- Correction et clarté de l'expression écrite : il est essentiel d'insister sur la clarté de l'expression écrite, le choix et la précision des termes, la syntaxe, la qualité de la construction, la fluidité du style et enfin il est expressément conseillé aux candidats de relire leur copie.

EN CONCLUSION

La question, très ouverte pour cette session, met en évidence la complexité générée par la richesse de la terminologie, la multitude des acceptions du vocabulaire choisi dans l'énoncé et dans la citation - 5 mots qui dans une première lecture pourrait s'apparenter à des synonymes - et de la richesse des sens dérivés ou induits, autant de possibles en

terme de pistes de réflexion et d'entrées. Aussi, avant de s'engouffrer avec euphorie ou inquiétude dans un choix parfois dicté par l'évidence, ne serait-il pas souhaitable de prendre le temps de l'immersion, de se laisser pénétrer par l'univers proposé par les mots et les images au-delà des apparences ou des évidences ?

L'exercice de style de l'épreuve de culture design est aussi l'occasion pour le candidat de se glisser de manière positive dans les règles d'un jeu rhétorique propice à déceler et à révéler tous les aspects d'un sujet, y compris ceux éventuellement moins empreints de gravité. Or, une des qualités attendues chez un futur enseignant demeure celle d'une capacité d'adaptation à la nouveauté de manière jubilatoire et positive. Ainsi, le sujet de cette session présente une dimension ludique, provocatrice voire humoristique incontestable. Le siège de Breuer relu par Mendini présente de toute évidence les indices d'une transgression bienveillante loin de toute gravité.

Cette dimension ludique est un des dénominateurs communs à tous les documents visuels de même que la citation de Paul Valéry n'est pas dénuée de cette même intention, puisque cette affirmation va à l'encontre d'un apparent bon sens collectif. Dans une conception commune, l'invention n'est-elle pas ce qui s'oppose le plus radicalement à la copie ? Les candidats pouvaient donc saisir cette occasion pour discuter avec davantage de discernement la citation de Valéry et les intentions des créateurs ainsi que la forme de leur expression. A ce titre, la pratique plastique personnelle de chacun doit pouvoir contribuer à une perception plus sensible et pragmatique des questions soumises à discussion. Elle peut aider le candidat à mesurer avec plus de finesse et de pertinence les tensions, voire les contradictions qui apparaissent dans le sujet proposé.

L'épreuve de concours doit dès lors être appréhendée et comprise en tant que premier acte d'enseignement et non plus comme un exercice d'étudiant. En cela elle induit autant d'honnêteté intellectuelle, que de sincérité et d'humilité.

Épreuve de culture design, CAPET option design : les notes sur 20 vont de 00,25 à 18,00.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	8	30	28	19	6	91	09,20

* 1 copie blanche

Moyenne des admissibles : 13,27.

Épreuve de culture design, CAFEP- CAPET option design : les notes sur 20 vont de 00,25 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	2	8	5	3	2	20	08,50

* 1 absent.

Moyenne des admissibles : 12,10

Épreuve de culture design, CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 01,00 à 18,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	4	1	0	2	1	8	07,06

* 1 absent

Moyenne des admissibles : 15,17

Épreuve de culture design, CAFEP-CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 03,75 à 03,75

Attention un seul candidat a composé

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	1	0	0	0	0	1	03,75

Moyenne des admissibles : 03,38

ÉPREUVES D'ADMISSION

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Extrait du JORF N°0004 du 6 janvier 2010, texte N°19. Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du Certificat d'Aptitude au professorat de l'enseignement technique

1. Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat

- Travaux pratiques : 4 heures
- Préparation de l'exposé : 1 heure
- Exposé : 30 minutes
- Entretien : 30 minutes
- Coefficient 3

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans le cadre des programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Rapport coordonné par :

Madame Isabelle BASQUIN IA IPR Design & Métiers d'Art Assistée par Madame Nadine LABEDADE et Messieurs Xavier ANTINI et Renaud DUBOIS

Membres de la commission option design et option Métiers d'Art

Gérard ALT- Xavier ANTINI – Renaud DUBOIS – Géraldine DUGRAND – Anne GIRAUDON – Nathalie HARLÉ – Anne HILDEBRAND – Nadine LABEDADE – Pascale MARTIN-LEMAIRE – Xavier NIVET – Pascale RECORDA- Françoise TELLIER - Gérard DESQUAND

COMMENTAIRE DU JURY

Spécificité de l'épreuve

Enjeux généraux

Selon l'option choisie (design ou métiers d'art) par le candidat, l'épreuve a pour but d'évaluer sa capacité comme futur enseignant à concevoir et organiser une séquence de cours pour un objectif pédagogique imposé à un niveau donné. Concernant l'option Métier d'art la demande se situe sur un niveau de première année de DMA. Cette épreuve doit permettre d'identifier les compétences d'un futur professeur impliqué dans l'une ou l'autre des options. Il est alors attendu d'en apprécier : l'esprit d'analyse, le bon sens, l'acuité du regard, l'ouverture et la vivacité d'esprit, l'imagination au service d'une pédagogie active et adaptée au public concerné, l'aptitude au dialogue, la capacité d'adaptation et la gestion du temps limité.

Modalités et attendus de l'épreuve

Un choix entre 2 sujets tirés au sort est proposé au candidat. Un sujet est composé :

- d'une documentation comprenant des visuels appartenant aux différents champs du design et des métiers d'art,
- de textes référencés,
- d'une demande relative à un objectif pédagogique,
- d'un niveau de formation imposé

- de critères d'évaluation.

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées pendant le temps de préparation. Elle débouche sur un exposé de 30 minutes, laissé dans son organisation et son contenu à la libre convenance du candidat, exposé suivi d'un entretien de 30 minutes avec les membres du jury.

Les sujets proposés sont construits autour d'une thématique exemple :

- La transparence
- Actualité

Préparation

Dans les faits, le temps de préparation se déroule en 5 heures consécutives, le candidat organisant le temps de « travaux pratiques » et de préparation de l'exposé à sa libre convenance. Il n'a accès à aucune source d'information en dehors des documents fournis (pas d'accès à internet). Tous les documents produits pendant le temps de préparation sont des supports sur lesquels le candidat peut s'appuyer et qui n'ont pas nécessairement vocation à être présentés au jury. Ils sont conservés par le candidat en fin d'épreuve.

La salle d'examen est équipée d'un tableau, de feutres et d'aimants de fixation.

Attendus de l'épreuve :

L'épreuve de leçon permet au jury d'estimer les capacités pédagogiques du candidat. Elle donne notamment la possibilité d'évaluer :

- La capacité à extraire une problématique à partir de l'analyse d'une documentation,
- Le degré de connaissance des programmes et des référentiels,
- La capacité à envisager des dispositifs pédagogiques adaptés à un niveau identifié en lien avec un objectif pédagogique proposé,
- La capacité à mettre en place une ou des modalités d'évaluation,
- La capacité à communiquer clairement une réflexion et un dispositif dans le cadre d'un exposé oral.

Analyser / Problématiser

La spécificité de l'épreuve de leçon, dont l'objectif est la conception d'une séquence de formation, repose sur une situation bien particulière consistant, dans un premier temps, à analyser un corpus de documents assorti d'une thématique donnée. Il s'agit là pour le candidat d'une étape fondamentale puisque, de cette analyse, devra logiquement découler une problématique qui servira de support au dispositif pédagogique. Cela signifie qu'une investigation fine des documents, et des textes éventuels qui les accompagnent, est bien évidemment indispensable.

L'analyse repose sur un ensemble de documents, singuliers mais liés

Le candidat doit s'emparer des documents, les analyser et problématiser. Analyser ne signifie cependant pas décrire sommairement un à un les documents. Le candidat a d'abord, face à lui, une entité, un ensemble délibérément composé. Il doit, à travers des croisements, en faire apparaître les liens, de manière à dégager des questionnements qui vont nourrir sa réflexion. Certes, chacun des documents proposés a sa propre singularité que le candidat doit précisément identifier à l'aide d'un vocabulaire spécifique et nuancé. Il doit « décomposer » les projets pour en faire surgir les constituants les plus porteurs de sens au regard du thème d'étude proposé. Mais c'est leur mise en tension, les dissemblances ou rapprochements conceptuels, techniques ou esthétiques dégagés, qui constituent le « matériau » à partir duquel le candidat va mettre à jour un problème.

L'analyse doit faire surgir du sens et des interrogations

Précisons qu'une analyse nourrie et sensible ne peut se réduire à l'énumération rapide de notions ou de mots-clés, prétexte à laisser par la suite les élèves chercher seuls leurs matériaux, matières d'œuvre et méthodes d'exploration et d'investigation. Ce n'est pas parce qu'on a nommé une notion qu'on en a saisi la complexité et mesuré les enjeux.

Concernant l'option Métiers d'art :

D'un futur enseignant de métier d'art, on n'attend pas uniquement des compétences techniques mais aussi une réflexion culturelle et artistique. Même s'il travaille en atelier, il exerce en pleine interaction avec ses collègues d'arts appliqués en responsabilité du domaine artistique (démarche créative – expression plastique et arts techniques et civilisations) .

Les apports culturels nourrissent une approche questionnante

La qualité d'une analyse témoigne de la qualité d'un regard exercé, sensible et cultivé. Le professeur de métier d'art reste porteur d'un projet artistique et culturel qui ne repose pas exclusivement sur les épaules du collègue d'arts appliqués. La pratique en atelier se nourrit de références en arts appliqués, qu'il s'agisse de l'univers du livre et de la chose imprimée, du mobilier jusqu'à l'habitat dans leur dimension historique et leur actualité contemporaine. Les

références convoquées n'ont cependant de sens que lorsqu'elles nourrissent la réflexion et la font rebondir. Si la culture « savante » est indispensable pour un professeur de métier d'art, sa capacité à saisir l'intérêt de ce qui l'entoure au quotidien complète nécessairement son regard sur le monde. En ce sens, toute référence au banal peut également être sollicitée par le candidat.

Dispositif pédagogique

Adapter la problématique dégagée dans une perspective pédagogique

L'épreuve de leçon ne se réduit pas à la seule investigation de documents iconographiques et textuels. A partir des éléments forts extraits de l'analyse, il s'agit bien d'élaborer un projet de séquence de formation aux objectifs clairement explicités.

On constate parfois un manque d'articulation entre la phase d'analyse des documents du sujet et la séquence pédagogique. Cette étape charnière de la leçon ne doit pas être négligée et il faut éviter le collage d'un projet préconçu, plaqué artificiellement au contexte du sujet. Tout l'intérêt de cette épreuve, et sa difficulté, est de parvenir à transposer, dans le champ pédagogique, la problématique issue de l'analyse. Dès cette phase, le candidat doit se poser la question fondamentale des apprentissages qu'il vise pour ses élèves : que veut-il faire apprendre ? En quoi sa proposition ouvre-t-elle un champ de possibles tout en anticipant ce que l'élève va pouvoir découvrir ? Quelles sont les potentialités réflexives et créatrices de la problématique dégagée à partir de l'analyse des documents ? Ces questions sont incontournables et le candidat ne peut en faire l'économie. Un véritable effort de projection et d'adaptation est demandé afin de proposer une leçon adaptée et porteuse sur le plan pédagogique.

Modus Operandi

Le candidat au CAPET Métier d'art demeure un expert dans sa discipline qui ne relève pas d'une pratique amateur ni d'une initiation. Destiné à intervenir dans le cadre de la pratique d'une formation spécifique en Bac + 2, il dispose lui-même d'un « excellent » niveau de maîtrise qui lui permet d'encadrer le travail de recherche, de faisabilité et de réalisation perfectible auprès de ses étudiants. Son rôle ne consiste pas en une prestation d'intervenant extérieur, se suffisant d'un accompagnement limité aux modalités d'exécution technique et gestion du stock de matières d'œuvre et d'outils. Il fédère la pratique de l'atelier sans la séparer de son approche théorique dont il demeure dépositaire : se référer à l'histoire artistique du métier, à l'esprit et la philosophie même de son art en apportant à ses étudiants des documents textuels et visuels relèvent aussi de sa mission pédagogique.

Pragmatisme pédagogique

La séance approfondie doit particulièrement révéler le sens pragmatique du candidat et sa planification plausible du temps, de l'espace, des moyens, et la prise en compte de la disponibilité des élèves. Il est attendu une prévision concrète du cadre pédagogique : consignes, moyens, dispositif spatial, dispositif de confrontation des travaux en fin de travail, etc. (voir chapitre « Méthodologie »).

Organisation de la séquence

Si les objectifs sont posés, les moyens et les cadres pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la séquence restent souvent imprécis, attendus ou peu créatifs. Il est également important de veiller à assurer cohérence et complémentarité des différentes phases de la séquence pédagogique, en montrant notamment la pertinence de ces liens. Il s'agit de dépasser l'exercice de style qui consisterait à additionner et juxtaposer des exercices techniques autour d'une même thématique.

Organiser l'interdisciplinarité et les éventuels partenariats

Le projet pédagogique doit être pensé dans le souci de l'interdisciplinarité et avec d'éventuels partenaires. Ces partenariats ne doivent pas être plaqués comme une nécessité réglementaire mais doivent être pertinents dans leur apport au projet.

Afin d'éviter tout formatage et une approche artificielle, il est primordial de penser la nature de la transversalité et les points de convergence entre les disciplines.

Méthodologie

Lors de la deuxième partie de l'oral, les membres du jury sont souvent obligés de revenir sur les moyens pédagogiques choisis, car ceux-ci sont très souvent trop succinctement énoncés. Il est attendu du candidat qu'il soit un peu plus démonstratif et précis. Quels conseils donner à un élève qui ne parvient pas à répondre aisément à la demande ? Quelles consignes énoncer pour l'orienter dans la bonne direction ?

L'évaluation : mettre en place une ou des modalités d'évaluation

Les critères d'évaluation

Lors de la préparation de l'épreuve de leçon, il est explicitement demandé de prendre en compte l'évaluation et de définir les modalités de sa mise en œuvre. Omettre cet aspect de l'épreuve revient à se priver d'un moyen précieux : l'évaluation permet en effet de questionner le bien-fondé des orientations du projet et de vérifier la pertinence de sa structure pédagogique.

Dans son service, un enseignant a l'obligation de vérifier quelles sont les connaissances et les compétences qui ont été acquises par les élèves qui suivent son enseignement. L'évaluation donne à l'élève un cadre de référence lui permettant de se situer dans ses points forts comme dans ses points faibles. Elle lui permet, s'il y est attentif, d'optimiser son travail et de progresser. Elle donne aussi à l'enseignant des indicateurs qui lui permettent d'analyser sa propre pratique pédagogique afin de la perfectionner.

La prestation orale

Communiquer clairement sa réflexion et son dispositif pédagogique dans le cadre d'un exposé oral

La présentation orale

La première demi-heure de soutenance permet au candidat d'exposer sa démarche et de présenter le dispositif pédagogique qu'il a mis au point à partir du thème et des documents qui lui ont été proposés.

Le candidat devra se soucier du minutage de son exposé en équilibrant la durée qu'il accorde à chaque partie. Cette phase de présentation devrait permettre au jury d'apprécier le sérieux de la préparation, la clarté des idées énoncées, l'articulation de la pensée, ainsi que la fluidité rhétorique.

Pendant la seconde phase de l'oral, les échanges avec le jury ont pour but d'amener le candidat à approfondir sa réflexion et à préciser son propos pour éclairer au mieux ses engagements pédagogiques. Il devra être à l'écoute des interrogations du jury et de ses suggestions afin de rebondir en précisant, en adaptant, ou le cas échéant, en redéployant son dispositif pédagogique.

L'attitude

Lors de l'oral de leçon, le candidat est face au jury en situation d'exposé professoral. Il doit donc être attentif à sa manière d'établir le contact. Il est important qu'il pose sa voix, rythme son propos, et veille à sa gestuelle de façon à capter au mieux l'attention de ses interlocuteurs.

Il est invité à utiliser les supports proposés dans la salle comme le tableau mis à sa disposition. Il pourra par exemple y noter le plan de sa séquence, des mots clefs ou des organigrammes, s'en servir au long de sa démonstration et lors de l'échange avec le jury pour étayer ses propos. Par sa mobilité d'esprit et son ouverture, il s'efforcera de démontrer son aptitude à animer un groupe classe.

Conclusion

Les difficultés de cette épreuve de leçon sont plurielles : s'emparer de documents bien souvent inconnus, répondre à une notion précise, en tirer une problématique et un objectif de séquence pédagogique, envisager une transposition didactique opérante, réagir aux questions du jury, faire preuve d'ouverture d'esprit... Toutes ces qualités que le candidat doit mobiliser en un temps court exigent une très sérieuse préparation ; le jury ne peut que conseiller de s'entraîner à cet exercice qui s'accommode mal de l'improvisation.

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat Les résultats : option design

Les notes vont de 02 à 20 au CAPET et de 01.75 à 15 au CAFEP - CAPET.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	3	7	3	6	4	23	10,09
Eff. privé	4	4	2	0	0	10	07,78

Moyenne des 10 admis au CAPET : 14.20

Moyenne des 5 admis au CAFEP-CAPET : 11,10

Les résultats : option Métiers d'Art

Les notes vont de 05,94 à 14 au CAPET

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	0	1	0	1	0	2	11
Eff. privé	néant	néant	néant	néant	néant		

Moyenne de la candidate admise au CAPET option Métiers d'art 15.50

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

2. Épreuve sur dossier comportant deux parties

- **Durée de la préparation : 1 heure 30**
- **Durée totale de l'épreuve : 1 heure**
- **Coefficient 3**

Première partie : soutenance de dossier devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (14 points)

- *Durée de la présentation : 20 minutes maximum*
- *Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes*

L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.

Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il s'appuie sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel.

En utilisant les moyens courants de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée professionnel.

Lors de la présentation, le candidat justifiera le choix du support d'étude et les investigations conduites.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)

- Durée de la présentation : 10 minutes
- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Arrêté du 12 mai 2010

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Ce concours s'adresse à un public ayant une culture et une pratique des arts appliqués : design ou des métiers d'art.

Le dossier prend appui sur une situation de conception rencontrée en milieu professionnel et/ou résultant d'une recherche personnelle. Une problématique sera issue de ce contenu, pour être réinvestie dans une application pédagogique en STD2A, et/ou dans une formation de Niveau III.

Le dossier est lu par le jury avant sa présentation orale par le candidat.

En utilisant les moyens de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours, tableau), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes dans une formation d'arts appliqués.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Rapport coordonné par :

Monsieur Thierry DELOR assisté de Mesdames :

Françoise DUBARRY, Mireille FONTY, Christine RAVIT, Stéphanie ROULOT

Membres de la commission option design et option Métiers d'Art

Vincent CORNU - Marie-Pierre DAUGÉ - Caroline DE MONTIGNY - Richard DEVINAST – Françoise DUBARRY-CONTE - Mariette DUPONT - Mireille FONTY - Paul HUBER - Frédéric POUPARD – Christine RAVIT - Claudine ROCHA – Stéphanie ROULOT –

Avant-propos

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan de l'épreuve sur dossier pour les deux options du concours. Il se propose de synthétiser les observations émises lors de la session 2013 et prend appui sur des situations concrètes repérées par les membres du jury. Ces constats sont factuels et ne préfigurent pas nécessairement les attitudes des candidats à venir.

Il est cependant apparu important de rappeler les enjeux de cette épreuve, ses attendus au regard de la réforme du baccalauréat STD2A. C'est une mise en lumière des phénomènes récurrents qui peuvent pénaliser les candidats lors des entretiens, leurs principales difficultés, les écueils qu'ils peuvent rencontrer ainsi que certaines de leurs réussites.

L'épreuve, ses enjeux, son déroulement

L'épreuve sur dossier se déroule sous la forme d'une soutenance orale divisée en deux parties. Elle a pour but d'évaluer la capacité du candidat à questionner sa propre pratique professionnelle et/ou personnelle, à en analyser les aspects marquants et à les réinvestir dans sa pratique pédagogique.

La deuxième partie de l'épreuve élargit l'investigation aux connaissances du candidat sur le système éducatif à partir d'une étude de cas contextualisée.

Indications relatives à la constitution du dossier

Le dossier ne doit pas dépasser une quarantaine de pages, annexes comprises. L'ensemble peut-être consigné sur un cd ou dvd-rom, joint au dossier papier. Celui-ci est constitué de planches de format A4. L'indication de la dimension réelle ou de l'échelle des projets ou des pièces est à préciser.

En fonction de l'expérience personnelle et de la réflexion du candidat dans un ou des domaines du design ou des

métiers d'arts, le dossier présentera :

- un argumentaire rédigé,
- les croquis préparatoires et investigations menées en amont,
- le questionnement des références exploitées,
- des recherches montrant une implication personnelle dans un champ de la création artistique,
- des reproductions photographiques du ou des projets réalisés (produit manufacturé ou proposition définitive), mettant en évidence la démarche de conception et les choix techniques de réalisation en référence au cahier des charges, ainsi que leur mise en situation argumentée, une synthèse en 2D d'une éventuelle séquence d'images animées,
- une partie technologique relative aux productions,
- une réflexion sur le choix des supports d'étude et les investigations qui pourraient donner lieu à des exploitations pertinentes en classe.

De l'expérience professionnelle de terrain à l'outil pédagogique

Commentaires du jury pour l'option Design et Métiers d'Art

1- Choisir une thématique

L'élément déclencheur du dossier relève bien de l'expérience personnelle du candidat qu'il s'agisse de projets professionnels ou personnels (réalisés dans le cadre d'une formation).

Les processus à mettre en œuvre reposent sur la capacité du candidat à prendre du recul vis-à-vis de son expérience et de ses propres productions.

Il s'agit bien ici d'effectuer une analyse critique et non simplement de décrire des processus.

Ce questionnement sur la pratique personnelle devrait conduire les candidats à déterminer une thématique clairement circonscrite, afin d'éviter les surenchères intellectuelles ou la dispersion dans un champ trop vaste.

Choisir nécessite la réduction à l'essentiel. En opérant ce choix, le candidat se saisit d'un parti pris dont il devra "soupleser" rapidement la portée didactique et dont il devra faire émerger des axes fondamentaux pour la discipline. La notion de choix prend ici tout son sens pour le futur enseignant : choisir, c'est se déterminer.

Le choix de la thématique et sa construction doivent s'envisager dans la perspective d'un développement pédagogique.

Conseils du jury

- La problématique sera d'autant plus facile à formuler que le thème aura été analysé et circonscrit.
- Le candidat doit privilégier le processus engagé pour les projets plutôt qu'une somme de connaissances érudites sur le thème choisi.
- Evitez l'inventaire de références, ne sélectionnez que des références qui font sens par rapport à la future problématisation.

2- Problématiser

Faire émerger une ou des problématiques est un élément déterminant de l'épreuve de dossier et ne pas réussir à les dégager conduit à perdre la cohérence du dispositif.

Ces problématiques constituent l'articulation qui relie les champs professionnels et pédagogiques.

Elles structurent l'ossature du futur dispositif et permettent d'énoncer les objectifs pédagogiques.

Sans objectif clairement énoncé, un dispositif pédagogique n'a pas de sens. Le processus pédagogique s'apparente à une démarche de projet. "Produire" n'étant pas une fin en soi, comment imaginer l'élaboration de séquences pédagogiques qui amèneraient les élèves à "produire" sans jamais s'interroger sur le sens de leur production, sur la démarche conceptuelle, sur l'environnement du projet ?

L'articulation entre la thématique énoncée par le candidat et la mise en place d'un dispositif pédagogique permet d'apprécier « l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat ».

La problématique est le fil conducteur du dossier, elle permet de circonscire le thème et d'orienter le développement pédagogique.

Conseils du jury :

- Veiller à ne pas perdre le lien entre les exploitations pédagogiques et la problématique tout au long de la construction du dossier.
- Incrire le choix dans l'actualité.
- Rester sur des questionnements modestes, clairs.

3- Proposer un dispositif pédagogique

Note : Quelques dossiers ne traitent que de l'expérience professionnelle et/ou personnelle, et, par conséquent, ne répondent pas au cadre de l'épreuve.

4- Repenser le savoir-faire en savoir transmettre

La question qui se pose ici est celle du transfert de l'expérience personnelle, d'un savoir-faire à un savoir transmettre. Il est essentiel de bien mettre en lumière ce transfert entre expérience et pédagogie (c'est l'objectif même de l'épreuve sur dossier).

Cette recommandation est fondamentale, faute de quoi, l'ensemble ne s'articule pas de manière logique.

Sans cette articulation clé, la réflexion reste purement théorique et est déconnectée des dispositifs pédagogiques qui, de ce fait, paraissent artificiels, formels et mimétiques.

Les expériences personnelles et les exploitations pédagogiques qui en découlent n'appartiennent pas nécessairement aux mêmes domaines d'application.

5- Sonder le potentiel d'apprentissage d'une thématique

Le dispositif pédagogique n'est pas aussi développé qu'il pourrait l'être dans l'épreuve de leçon, car l'intitulé de l'épreuve précise que le "*contenu (de cette expérience) est susceptible d'être utilisé pour une exploitation pédagogique en lycée*".

Il s'agit donc moins de préciser de manière stéréotypée des mécanismes singeant le cours type, jusqu'à la définition de critères d'évaluation ne reposant sur aucun objectif clairement énoncé, que de réfléchir posément à un potentiel d'apprentissage utile aux élèves et susceptible de convenir, en termes de niveau d'exigence et de pertinence, au public auquel on a choisi de s'adresser. (Rappelons qu'ici, aucune contrainte, ni de niveau, ni de contenu de formation n'est posée, seul le candidat est maître de ses choix).

. La transversalité entre les disciplines ne doit pas être une simple thématique commune mais doit mettre en avant des questionnements et approches complémentaires.

6- Placer l'élève au cœur du dispositif d'apprentissage

La problématique doit être posée en termes d'apprentissage et de posture.

Le jury constate que les dispositifs pédagogiques proposés manquent parfois de précision.

Le dispositif pédagogique doit être abordé du point de vue du niveau de la classe, des pôles d'enseignements, des pré-requis, des objectifs visés, des moyens, des dispositifs spatiaux, des notions à aborder, de la temporalité, de l'évaluation....

Ces dispositifs doivent être créatifs, interactifs et ne pas placer l'élève en situation passive. Il doit pouvoir s'approprier les demandes.

L'objectif consiste à susciter chez l'élève l'envie, afin qu'il acquière petit à petit une forme d'autonomie dans son rapport aux différentes formes d'apprentissage.

Conseils du jury :

. Les candidats ayant une expérience d'enseignement sur la voie professionnelle et notamment en Baccalauréat Professionnel veilleront à repenser et à se positionner en fonction des formations de la voie technologique et de son public d'élèves. Ils doivent s'interroger sur les enjeux, les objectifs et finalités du BAC STD2A.

Le document fourni au jury

Le dossier devrait être envisagé comme un outil de démonstration d'une approche pédagogique permettant de repérer des aptitudes à transmettre.

La plupart du temps, les références utilisées par les candidats ne sont issues que du champ des arts appliqués. Le design est à envisager comme le point d'intersection de nombreux champs de recherches connexes (théâtre, cinéma, art...) ou à peine plus éloignés (littérature, sciences, philosophie...). Il se doit d'interroger l'histoire (au-delà de l'historique), l'évolution du contexte (économique, sociologique...), l'évolution des technologies...

Les références doivent être clairement et précisément identifiées (titre, date, auteur, éditeur...).

Il faut éviter un inventaire purement iconographique et privilégier l'idée d'exploiter ces références et de les dépasser.

La relation fond / forme

Le dossier doit permettre au jury de comprendre la démarche du candidat et doit donc la rendre visible et lisible.

Il est indispensable que les candidats trouvent un équilibre entre exhaustivité et concision. Ils doivent mettre en évidence la structure de leur pensée et les points forts de leur propos en s'aidant de la mise en forme.

Il s'agit de créer un objet apte à communiquer. La rédaction du dossier n'est pas à envisager comme un mémoire universitaire.

Il faut qu'il soit paginé, qu'un sommaire et une bibliographie soient présents.

Le dossier, envisagé en tant "qu'objet d'étude", est donc à considérer comme un outil pédagogique, qui permet au candidat de se positionner en tant que pédagogue.

Conseils du jury :

- . Veillez à la clarté rédactionnelle, à la précision du vocabulaire et à l'orthographe.
- . Evitez la séduction, veillez à avoir une mise en page efficace et communicante.
- . Veillez à indiquer si le CD comporte des éléments supplémentaires par rapport au dossier imprimé.

La soutenance orale

L'oral du candidat permet au jury d'apprécier le sérieux de la préparation et la lisibilité méthodologique. Les idées doivent être clairement énoncées, la pensée articulée, les éléments de la démonstration hiérarchisés.

Le candidat montre sa capacité à construire ou à reconstruire sa réflexion en fonction des circonstances. Il fait preuve d'écoute, de réactivité et, pourquoi pas, de capacité au renoncement en cas d'impasse.

La prise en compte de l'auditoire.

Le dossier est l'un des supports matériels sur lequel s'appuie le candidat. Ce n'est pas le seul, il a aussi à sa disposition :

- . notes et croquis élaborés lors de la période de préparation,
- . salle équipée d'un tableau blanc,
- . installations informatiques et vidéo - projecteur, espace et mobiliers...

Ces outils sont autant de supports pouvant permettre au candidat de s'adresser à un auditoire de manière organisée et claire.

Savoir poser sa voix, rythmer ses propos, prendre le temps de la pause, prendre le temps de l'écoute, savoir revenir sur un point peu explicite, entrer en confiance avec ses interlocuteurs : autant de qualités qui montrent les aptitudes à gérer un groupe et à prendre en compte la totalité des membres de celui-ci. L'altérité devient alors l'un des enjeux majeurs de la réflexion.

Les critères d'évaluation

Le thème présenté fait preuve d'actualité et d'engagement personnel.

Des questionnements sont posés et la problématique est identifiée.

La problématique s'articule et s'ouvre sur des champs pédagogiques.

Le candidat fait preuve d'esprit critique et de capacité à échanger.

Conseils du jury :

- . Il est souhaitable de relire son dossier avant la soutenance orale, de manière à avoir la distance critique nécessaire pour éviter une relecture passive du dossier ou de son powerpoint.
- . Il est interdit d'apporter des documents nouveaux par rapport au dossier.
- . Les notes, comme le powerpoint, sont un support. Ils ne doivent pas être lus.

CONSTATS du jury au regard de la préparation des candidats à cette épreuve

Certains candidats ne lisent pas :

- les référentiels
- les rapports de jury,

Ils font une lecture littérale du texte qui définit l'épreuve, sans prendre de recul sur ses finalités explicites et implicites.

Ainsi, ils ne répondent pas à la demande du dossier :

- pas de séquence pédagogique

- absence d'articulation entre projet professionnel ou personnel, problématique posée et dispositif pédagogique.
- manque d'équilibre entre les différentes parties constituant le dossier.

Pour la soutenance orale, certains candidats ne gèrent pas correctement le temps imparti, le dispositif pédagogique est souvent trop rapidement présenté.

Qualité du dossier remis par le candidat

Son appréciation demeure très variable.

Quelques candidats ne savent toujours pas rendre leur dossier accessible tant sur le fond (document peu structuré et manquant de clarté rédactionnelle) que dans la forme (mise en page peu claire, manque de hiérarchie des informations...).

Prendre un recul critique et faire émerger des problématiques

Le jury note que les séquences proposées se résument trop souvent à une pirouette destinée à justifier un exercice de style qui devient stérile et artificiel. Certains candidats n'ont pas su se distancier et analyser leur pratique et sont restés sur un registre descriptif qui fermait toute possibilité de construire un dispositif cohérent. D'autres n'ont pas su en faire émerger les points forts et se sont enlisés dans des logiques peu porteuses au niveau pédagogique ou encore se sont perdus dans des problématiques trop vastes ou trop imprécises.

Le jury fait observer que les termes de "pratique professionnelle" ne sont pas nécessairement à prendre au sens strict de la profession, mais qu'ils sont relatifs à une pratique personnelle et/ou soumise à une commande (professionnelle) dans les domaines du design et des métiers d'art.

Il est à regretter que :

- la pratique semble, pour bon nombre de candidats, se justifier d'elle-même du fait de son statut ;
- le transfert ne s'opère pas et l'expérience professionnelle reste monolithique ;
- les modes opératoires ne sont pas analysés ;
- ni les finalités de la production, ni la méthodologie, ni les références, ni les contextes, ni la place dans une évolution (histoire, technologie...) ne sont questionnés.

L'articulation entre thématique, problématique et proposition pédagogique n'est pas correctement effectuée.

Certains candidats ont effectué un travail d'analyse pertinent et ont su dégager des problématiques mais, faute d'un réel approfondissement de ces dernières, n'ont pas réussi à déterminer les indispensables articulations entre la thématique choisie et une démarche pédagogique.

Certains questionnements restent purement disciplinaires et techniques et la seule maîtrise, parfois remarquable dans les domaines concernés, semble trop souvent justifier la démarche pédagogique et la légitimité du futur enseignant.

Le dispositif est ici envisagé sous la forme la plus réductrice de l'exemple : « puisque je sais faire, je leur ferai faire ».

L'exemple, en tant que méthode, même s'il est fondamental dans une relation de l'enseignant à l'enseigné, doit cependant être encadré par un dispositif opérant mettant en évidence le caractère universel de l'exemple, faute de quoi, il se limite à enseigner l'imitation.

Le domaine d'application pédagogique ne doit pas se restreindre au seul domaine d'expérience du candidat.

Certains candidats déjà enseignants ont justifié leur dispositif en s'appuyant sur leur pratique enseignante mais sans prendre de recul et sans s'interroger sur le bien-fondé de cette posture.

Conseil du jury

La lecture de quelques ouvrages de référence dans le domaine de la pédagogie peut aider le candidat à construire un dispositif adapté aux objectifs visés, tout en ne s'enfermant pas dans un cadre trop convenu.

Et les élèves dans tout ça ?

L'élève est une personne active et réactive. Il faut l'accompagner progressivement vers l'acquisition de connaissances, de savoir-faire, d'attitudes réflexives et critiques. Celles-ci lui assureront un degré d'autonomie suffisant pour trouver par lui-même les outils de sa propre construction.

Les objectifs de formation doivent être énoncés.

Ils peuvent être étudiés à partir des textes officiels. Le pédagogue doit s'interroger sur l'adéquation entre le niveau de classe et la séquence proposée en prenant en compte le calendrier scolaire par exemple.

Sans prérequis, sans objectif de formation, pas d'évaluation possible.

La rédaction de critères d'évaluation est induite par celle des objectifs d'une séquence.

Les objectifs étant eux-mêmes induits par les compétences à acquérir. Sur ce point encore la consultation et la bonne connaissance des référentiels de formation sont indispensables à la préparation du candidat.

En filigrane apparaît la difficulté à se projeter dans le rôle d'enseignant.

La prestation orale

Il existe de fortes disparités dans la conduite des soutenances.

Très peu de candidats ont été complètement inhibés, pour autant il est indispensable de s'investir dans l'oral et gérer son temps de parole.

La différence se fait dans la capacité à s'exprimer avec aisance, dans la structure du discours, dans la qualité lexicale, la maîtrise d'un vocabulaire spécifique des arts appliqués et dans le choix de références pertinentes.

Les meilleurs candidats ont su captiver le jury, accordant leur attention à chacun des membres, sachant poser le ton de leur voix, appuyant leur discours sur un plan cohérent et structuré et utilisant efficacement les outils mis à leur disposition (ordinateur, visuels...)

La gestion du temps de parole pose problème à quelques candidats, soit parce qu'ils n'ont pas utilisé la totalité du temps disponible, soit parce qu'ils n'en ont pas équilibré l'usage (par exemple en raison d'une présentation et d'une analyse trop longues et d'un manque de temps pour présenter la séquence pédagogique). Des difficultés à être réactif et à rebondir. Certains candidats restent enfermés dans leur propre logique et peinent à faire évoluer leur discours face au jury.

Points forts observés lors de l'épreuve sur dossier

Certains candidats ont su relever le défi de cette épreuve de façon remarquable.

Dès la lecture de leur dossier, le jury a pu sentir de manière sensible les motivations concernant leur choix, ce qui a permis de l'éclairer sur le profil des candidats et sur leur vision de l'enseignement des arts appliqués.

Dans ces différents cas, le dossier présentait une articulation claire entre les questionnements dégagés de la thématique et les propositions pédagogiques adaptées.

Nous avons pu constater une habileté à faire circuler la pensée entre les concepts et les applications concrètes, une intention à favoriser la transversalité des disciplines et le travail en équipe.

Enfin, pour ce qui est de l'oral, les meilleurs candidats sont ceux qui ont su clarifier leur dossier, sans le paraphraser, en expliquant dans un langage oral à la fois simple, décontracté et rigoureux les enjeux de leur dispositif pédagogique.

Ils ont su mener un vrai dialogue avec le jury.

Ils ont su nous faire sentir leurs convictions et leur motivation, leur capacité à questionner pour éveiller l'envie et insuffler une progression au sein de leur classe.

Commentaires du jury sur le déroulement de l'épreuve

Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable session 2013

Cette épreuve prend appui sur le texte de référence suivant :

Encart - Formation des enseignants - Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010

Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier

NOR : MENH1012598A

arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010

MEN - DGRH

L'épreuve est intégrée à celle du concours pour la troisième année, le jury a constaté une meilleure préparation des candidats.

De façon générale ils abordent l'épreuve avec plus de sérieux et d'intérêt.

Les candidats font preuve d'un meilleur positionnement : ils manifestent une meilleure conscience de leurs responsabilités, se situent plus clairement dans l'organisation et l'Institution, prennent progressivement conscience de la hiérarchie et de ses ressources, s'appuient sur les divers interlocuteurs de l'Etablissement. L'articulation du propos à la chaîne de responsabilité reste cependant très souvent annexe.

Cette année, les candidats ont disposé d'une seule circulaire de référence en annexe du sujet.

Ils ont donc procédé à des recherches personnelles via internet pendant leur temps de préparation.

Cette organisation leur a été favorable : les candidats ont ainsi pu construire un argumentaire étayé et personnel pour présenter leurs réponses.

Le jury a pu se saisir alors de leurs propositions et mener un échange riche et constructif.

Au-delà des informations qu'ils ont pu collecter, les candidats font appel au bon sens, à leur propre expérience vécue, à

leur propre conscience des responsabilités d'adulte devant des adolescents, proposant une dimension humaine particulièrement intéressante et essentielle.

Il peut s'ensuivre alors des échanges de qualité, émaillés d'enthousiasme pour les questions de formation et d'éducation au cœur des métiers de l'enseignement.

Le jury apprécie toujours que le candidat présente la question dans toute sa complexité, énonce clairement le plan de sa réponse et fasse preuve, là encore, d'un esprit clair et concis, d'un recul réflexif indispensable à une bonne approche de ce type de question.

Conclusion pour l'option Design et Métiers d'art

Nous rappelons l'importance de relire les recommandations des rapports de jurys précédents afin d'y trouver des réponses aux questions que se posent les candidats sur leur futur métier d'enseignant.

Même si les attentes du concours du CAPET externe évoluent un peu, les recommandations des rapports sont toujours d'actualité. On y trouve des définitions et des éléments de terminologie, des conseils méthodologiques, des situations exemplaires et comparables et l'on ne peut que rappeler aux futurs postulants l'intérêt de s'y référer.

Bilan global de l'épreuve

Le niveau de cette session est dans l'ensemble satisfaisant malgré les grandes disparités qui ont été observées.

Les Résultats option design

Première partie : soutenance de dossier devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (14 points)

Les notes sur 14 vont de 01,25 à 13,5 au CAPET et de 00,50 à 09,00 pour le CAFEP-CAPET

note / 14	0 ≤ n < 4	4 ≤ n < 8	8 ≤ n < 10	10 ≤ n < 12	12 ≤ n ≤ 14	total	M /14
Eff. public	4	4	7	2	6	23	08,32
Eff. privé	6	3	1	0	0	10	04,53

Moyenne des admis : 10.50 /14 au CAPET et 06 ,05 /14 au CAFEP- CAPET.

Deuxième partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6points)

Les notes sur 6 vont de 00,50 à 06,00 pour le CAPET et de 01,00 à 04,00 pour le CAFEP-CAPET

note / 6	0 ≤ n < 2	2 ≤ n < 4	4 ≤ n ≤ 6	total	M / 6
Eff. public	3	10	10	23	3,72
Eff. privé	3	7	-	10	2,40

Moyenne des admis : 05 /06 au CAPET et 03.20/ 06 au CAFEP- CAPET.

Résultats option Métiers d'Art

Première partie : soutenance de dossier devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (14 points)

Les notes sur 14 vont de 02,50 à 12,00 au CAPET

note / 14	0 ≤ n < 4	4 ≤ n < 8	8 ≤ n < 10	10 ≤ n < 12	12 ≤ n ≤ 14	total	M /14
Eff. public	1	-	-	-	1	2	07,25
Eff. privé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant		

Moyenne de la candidate admise : 12 /14 au CAPET

Deuxième partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6points)

Les notes **sur 6** vont de 00,50 à 05,00 pour le CAPET

note / 6	$0 \leq n < 2$	$2 \leq n < 4$	$4 \leq n \leq 6$	total	M / 6
Eff. public	1	-	1	2	2,75
Eff. privé	Néant	Néant	Néant		

Moyenne de la candidate admise : 5 / 6 au CAPET

Bilan de l'admission session 2013

CAPET option design

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 11,98

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 14,53

Les 10 postes sont honorés avec une barre fixée à 13,06

CAFEP – CAPET option design

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 08,53

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 10,34

Les 5 postes sont honorés avec une barre fixée à 09,56

CAPET option métiers d'art

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 09,47

Moyenne de la candidate admise : 14

4 postes étaient à pourvoir le peu de candidat admissible et les résultats des épreuves d'admission n'ont pas permis de les honorer.

1 seul poste est honoré avec une barre à 14

Trois candidats étaient admissibles aux épreuves d'admission concernant l'option Métiers d'Art public.

Spécialités : Arts du bijou et du joyau

Arts graphiques spécialité "Gravure"

Arts Textiles

Deux étaient présents aux épreuves d'admission, un candidat ayant déclaré forfait s'étant trompé d'option à l'inscription.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La publication des nouvelles modalités d'épreuves des concours représente une étape majeure dans la professionnalisation de la formation des enseignants. Cette formation constitue une composante essentielle de la refondation de l'Ecole de la République engagée par le gouvernement.

Concours du Capes
Concours du Capeps
Concours de CPE
Concours du Capet
Concours du CAPLP

À compter de la **session des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation dont les inscriptions débuteront en septembre 2013**, les **épreuves des concours du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et de CPE sont modifiées** par des arrêtés en cours de publication.

Ces **nouvelles modalités prendront effet le 1er septembre 2013**. Toutefois, les concours ouverts avant la date de publication de ces arrêtés restent régis par les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours jusqu'à la fin de la session. Les candidats admissibles à la session exceptionnelle de 2014 subiront donc les épreuves d'admission fixées par les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés et non pas celles décrites dans ces nouvelles maquettes d'épreuves.

Les épreuves des concours de l'agrégation et de conseiller d'orientation psychologue ne sont pas modifiées.

Les candidats aux **concours de l'enseignement privé** sous contrat subissent les **mêmes épreuves que les candidats** des concours correspondant de l'enseignement public.

Modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

Épreuves du concours externe Section arts appliqués

L'attention des candidats est attirée sur l'importance que revêt le choix de l'option, lors de leur inscription au concours.

L'option design vise au recrutement de professeurs d'arts appliqués aptes à dispenser les enseignements des différents pôles du BAC STD2A et formations supérieures post-baccalauréat des lycées technologiques. L'option métiers d'art vise au recrutement de professeurs de spécialités métiers d'art aptes à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations conduisant au diplôme des métiers d'art (DMA).

A. - Épreuves d'admissibilité

1° Épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art.

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances et compétences professionnelles.

Il lui est demandé d'engager une démarche d'investigation méthodique mettant en question la dimensions esthétique, technique, technologique, économique et sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une documentation visuelle et/ou textuelle fournie.

L'articulation des notions et principes dégagés conduit à la formulation d'hypothèses de conception en utilisant des moyens graphiques adaptés et en justifiant les choix.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2° Épreuve de culture design et métiers d'art.

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une oeuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement du CAPLP dans la section correspondante.

B. - Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Epreuve de mise en situation professionnelle.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Pour cette épreuve, le candidat effectue son choix parmi une liste limitative de spécialités au moment de l'inscription. L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans le cadre des programmes des lycées et des classes post baccalauréat.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

Durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.

L'épreuve consiste en la soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien (présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes).

Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il prend appui sur une situation de conception rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée.

L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline.

Elle permet au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement. Elle permet en outre au jury, notamment au cours de l'entretien qui suit la présentation, d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.